



# DIAGNOSTIC TERRITORIAL EN SANTÉ AU TRAVAIL NORMANDIE

2025



Le présent diagnostic territorial a été élaboré par l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S) dans le cadre du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT).

Financement : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)

Remerciements à Manon COUVREUR de l'OR2S pour sa précieuse contribution.

- 04**  
Démographie et contexte socio-économique
- 07**  
Santé générale
- 09**  
Santé au travail
  - 09**  
Accidents du travail
  - 13**  
Maladies professionnelles
  - 17**  
Prévention de la désinsertion professionnelle
  - 18**  
Inaptitudes
  - 19**  
Zoom sur certaines catégories de travailleurs
  - 20**  
Transformation du travail et risques émergents
  - 22**  
Travail des femmes
  - 22**  
Démographie médicale
  - 23**  
Beist Normandie : une application pour mieux connaître la santé au travail sur son territoire
- 24**  
Synthèse



# DÉMOGRAPHIE ET CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

## CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

### Un nombre d'habitants stable depuis une dizaine d'années

En 2022, la Normandie comptait 3 339 074 habitants, soit 5,1 % de la population de France hexagonale. En 2025, **elle est estimée à 3 341 312 habitants, soit une valeur stable depuis dix ans** (+0,07 % entre 2015 et 2025). Malgré cette stabilité moyenne, 17 zones d'emploi sur 24 enregistrent une baisse de population entre 2016 et 2022, tandis que les zones de Granville et de Caen présentent un taux d'accroissement annuel moyen supérieur au niveau national de +0,35 % (+0,36 % et +0,46 % respectivement).

La densité de population est de 111,8 habitants au km<sup>2</sup> en 2022, une valeur légèrement en deçà de la valeur nationale s'élevant à 121,1 habitants au km<sup>2</sup>. Cette densité de population est très variable au sein de la région. Elle s'étend de 27,8 à 367,3 habitants au km<sup>2</sup> selon la zone d'emploi, avec une forte différence entre le Nord plus densément peuplé et le Sud.

### Moins de personnes en âge d'activité qu'au niveau national

La part de la population en âge d'activité (25-59 ans) est plus faible en Normandie qu'en France hexagonale (42,2 % contre 43,8 %), et ce aussi bien chez les hommes que chez les femmes. De même, le rapport de dépendance<sup>1</sup> est plus élevé dans la région (84,6 contre 79,7).

### Une hausse des personnes âgées moins prononcée dans le Sud de la région

Bien que la population normande soit restée stable en moyenne ces dernières années, la part de jeunes a régressé (-0,63 % par an chez les moins de 25 ans entre 2016 et 2022), tout comme la part de personnes en âge d'activité (-0,51 % par an pour les 25-59 ans). En revanche, la part de personnes âgées a augmenté (+2,00 % par an pour les personnes de 65 ans et plus). À l'échelle nationale, l'augmentation globale (+0,35 % par an) correspond à une baisse de la part des plus jeunes, une stabilité des personnes en âge d'activité et une augmentation de la part des séniors.

Toutes les zones d'emploi de la région sans exception présentent un taux d'accroissement de la population de 25-59 ans négatif (voir carte ci-contre), avec une baisse plus prononcée dans le Sud et le Nord-Est de la région. Par ailleurs, toutes les zones d'emploi affichent un taux d'accroissement de la population de 65 ans et plus positif, plus faible dans les zones de l'Orne et du Sud de la Manche (moins de +1,3 % dans les zones d'Avranches, l'Aigle et la partie normande de la zone d'Alençon), plus élevé dans la zone de Caen et la partie normande de la zone de Dreux (+2,7 %).

## STRUCTURE DE L'EMPLOI

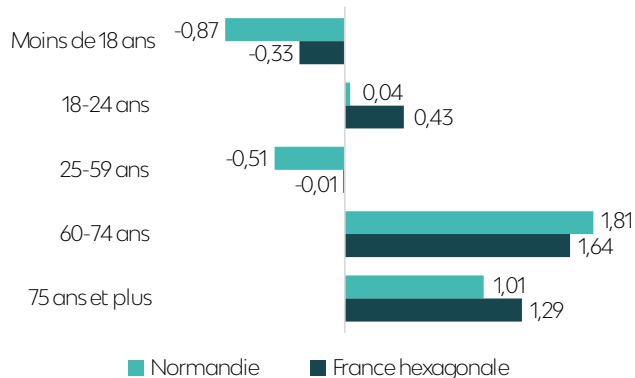
### Des taux d'activité plus élevés chez les jeunes en région qu'au niveau national, plus faibles chez les personnes de 50 ans et plus

En 2022, la Normandie compte **771 534 hommes et 735 858 femmes actifs**, soit des taux d'activité chez les 15-64 ans de respectivement 77,0 % et 72,5 %, légèrement inférieurs aux taux de France hexagonale (77,9 % et 72,8 %). Cette situation se traduit par **des taux d'activité plus faibles chez les Normands de 50-64 ans** que chez leurs homologues de France hexagonale, tandis que **chez les plus jeunes, et notamment entre 15 et 24 ans, les taux d'activité sont plus élevés dans la région qu'au niveau national**.

Le taux d'activité varie selon les zones d'emploi, de 72,8 % (Le Havre) à 78,1 % (partie normande de la zone d'emploi de Dreux). Cette répartition sur le territoire est différente selon l'âge ; les zones d'emploi de la Manche présentent des taux plus élevés que la moyenne régionale chez les 15-49 ans, tandis que l'inverse est observé pour les taux d'activité des 50-64 ans.

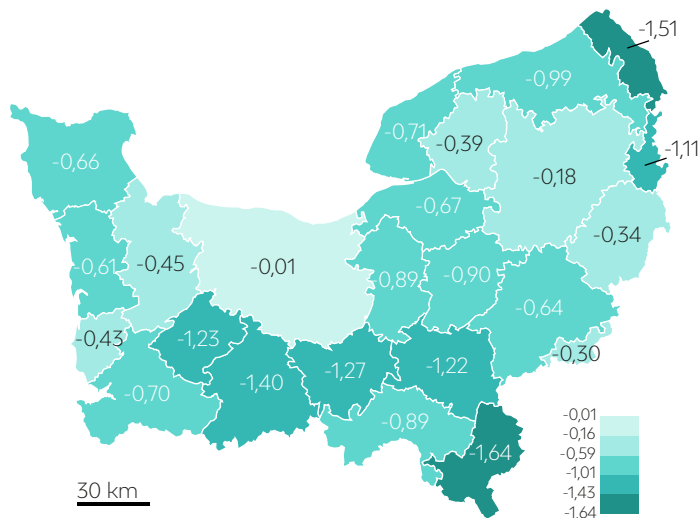
Tout comme la situation en 2022, l'évolution entre 2011 et 2022 varie au sein de la région, mais aussi des classes d'âge. Tandis que le taux d'activité des 25-49 ans n'a que peu varié quelle que soit la zone d'emploi, la situation des plus jeunes et des plus âgés est bien plus hétérogène. Par exemple, la zone d'emploi de Dreux (pour sa partie normande) est celle ayant enregistré la plus forte baisse du taux d'activité des 15-24 ans (-8,1 % entre 2011 et 2022), tandis qu'elle fait partie de celles ayant vu une des plus fortes augmentations du taux d'activité des 50-64 ans (+20,7 %).

### Taux d'accroissement annuel moyen par classe d'âge



en %, entre 2016 et 2022  
Source : Insee - Exploitation : OR2S

### Taux d'accroissement annuel moyen des 25-59 ans



en %, entre 2016 et 2022  
Source : Insee - Exploitation : OR2S

<sup>1</sup> Nombre de personnes de moins de 20 ans et de 65 ans et plus, divisé par le nombre de personnes de 20 à 64 ans, multiplié par 100.

## Une répartition de l'emploi toujours genrée...

En Normandie, en 2022, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers représentent chacun un peu plus d'un quart des actifs occupés de 15 ans et plus. Les cadres et professions intellectuelles supérieures comptabilisent 14,3 % de ces actifs, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise 6,4 % et les agriculteurs exploitants 1,8 %.

Ces professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) sont fortement genrées : parmi les ouvriers, on dénombre 3,8 fois plus d'hommes que de femmes, 2,9 fois plus chez les agriculteurs exploitants et 2,1 fois plus chez les artisans, commerçants et chefs d'entreprises. À l'inverse, parmi les employés, on trouve 3,4 fois plus de femmes que d'hommes. Il est à noter qu'en Normandie, 36,2 % des créations d'entreprise en 2022 ont été faites par des femmes, part supérieure à celle du niveau national (33,5 %) et de celle relevée cinq ans auparavant (31,2 %). Les secteurs de la santé, de l'action sociale, de l'enseignement, de l'hébergement et de la restauration sont largement plus féminins, à l'inverse des secteurs industriels et de la construction.

Au-delà de la répartition des PCS et secteurs d'activité, le travail des hommes et des femmes se distingue également dans l'organisation. **Les femmes sont dans plus d'un quart des cas en temps partiel, tandis que cela ne concerne qu'un homme sur quatorze.** Par ailleurs, les femmes occupent plus fréquemment deux emplois simultanément que les hommes (7,7 % contre 3,2 % en 2021 en Normandie).

## ...s'éloignant de plus en plus de celle de la France...

La répartition des PCS en Normandie est très différente de celle de la France hexagonale du fait de sa forte ruralité et industrialisation : **la part d'agriculteurs exploitants y est 37 % plus élevée, celle des ouvriers 26 % plus, tandis que la part de**

**cadres et professions intellectuelles supérieures est 30 % plus faible.** Cette situation résulte d'une baisse de la part d'agriculteurs, d'ouvriers et d'employés parmi les actifs au cours du temps, au profit des cadres et professions intellectuelles supérieures, qui est plus prononcée au niveau national que régional, creusant l'écart entre les deux niveaux géographiques.

## ...et divisant la région en deux catégories

En Normandie, les parts d'actifs occupés agriculteurs exploitants varient de 0,6 % à 5,7 % selon la zone d'emploi. Les parts de cadres, d'ouvriers et d'artisans commerçants, ont également une amplitude du simple au double selon la zone.

Globalement la répartition des parts de cadres et professions intellectuelles supérieures sur le territoire est similaire à celle des professions intermédiaires et dans une moindre mesure des employés, et est opposée à celle des agriculteurs exploitants, des ouvriers et dans une moindre mesure des artisans, commerçants et chefs d'entreprise. **Cette répartition semble ainsi diviser le territoire en deux catégories : celles abritant le plus de métiers « manuels » et celle ayant une majorité de métiers « intellectuels ».**

Par ailleurs, les variations de répartition des PCS au cours du temps ne sont pas retrouvées dans les mêmes proportions dans tout le territoire. À titre d'exemple, la baisse de la part d'ouvriers est fortement observée dans les zones d'emploi de Dreux, Granville ou encore Vernon, mais n'est pas retrouvée dans les zones de Flers, Vire Normandie, Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô ou encore Lisieux. En parallèle, la hausse des parts de cadres et professions intellectuelles supérieures est très forte dans les zones d'emploi de l'Aigle, ou encore de Vire Normandie et Granville, mais n'est pas retrouvée dans les zones d'Avranches, Dreux ou encore Beauvais.

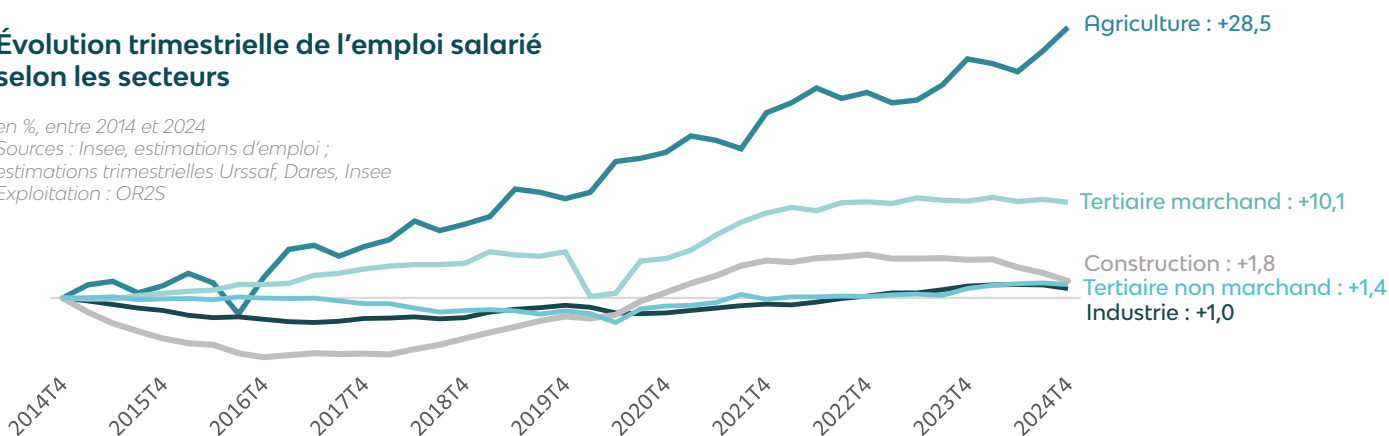
## Une hausse des emplois, notamment dans le secteur agricole, et dans le Calvados et la Manche

Au dernier trimestre 2024, la Normandie comptabilise **1 237 209 emplois salariés**<sup>1</sup>. Le secteur le plus représenté dans la région est le tertiaire marchand, bien qu'il soit moins présent qu'au niveau national (42,1 % des emplois normands contre 49,3 % en France hors Mayotte). **À l'inverse, les secteurs de l'industrie et de l'agriculture sont plus représentés dans la région** (respectivement 16,6 % et 1,6 % des emplois normands contre 12,1 % et 1,2 % des emplois français). En comparant la situation à celle dix ans auparavant (fin 2014), en Normandie, tous les secteurs ont enregistré une hausse (voir le graphique ci-dessous), plus prononcée pour le secteur tertiaire marchand (+47 641 emplois, +10,1 %) et surtout pour l'agriculture (+4 307 emplois, +28,5 %). En France, la hausse est encore plus forte dans le secteur tertiaire marchand (+15,6 %), mais aussi dans le secteur de la construction (+9,8 %). Elle est cependant moins prononcée pour le secteur agricole (+16,0 %). Le secteur de la construction, qui avait connu une forte baisse des emplois fin des années 2010, est en 2024 plus pourvoyeur d'emplois qu'en 2014 (+1 354 emplois normands).

L'Orne compte en 2024 proportionnellement plus d'emplois salariés dans le secteur agricole qu'en moyenne dans la région, à l'inverse de la Seine-Maritime. La Manche dénombre de nombreux emplois industriels, à l'inverse du Calvados. La construction est plus présente dans la Manche, le tertiaire marchand dans le Calvados et le tertiaire non marchand dans l'Orne. De plus, l'évolution au cours du temps n'est pas la même dans les cinq départements. L'Orne est le seul département qui enregistre une baisse du nombre d'emplois dans la région depuis 2014 (-219 emplois). Ce sont le Calvados et la Manche qui observent la plus grande création d'emplois en dix ans (respectivement +9,7 % et +8,5 %). La hausse des emplois dans le secteur de l'agriculture entre 2014 et 2024 a été bien plus prononcée dans la Manche (+49,4 %), département dans lequel de nombreux emplois de l'industrie ont également été créés (+21,0 %). À l'inverse, en Seine-Maritime, 4 097 emplois de l'industrie ont été supprimés, tandis que la construction perdait plus de salariés dans l'Orne (-200 emplois). Le nombre d'emplois du tertiaire marchand a plus augmenté dans le Calvados (+15,6 %), tout comme le tertiaire non marchand dans une moindre mesure (+5,0 %).

## Évolution trimestrielle de l'emploi salarié selon les secteurs

en %, entre 2014 et 2024  
Sources : Insee, estimations d'emploi ;  
estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee  
Exploitation : OR2S



<sup>1</sup>Le nombre d'emplois salariés repose sur des estimations annuelles et trimestrielles de l'Insee à partir de sources variées (Urssaf, Dares), et couvre les secteurs suivants : secteurs marchands et emploi salarié privé des secteurs non marchands. Pour les personnes qui cumulent plusieurs emplois à une même date, seul l'emploi principal est comptabilisé.

# CHÔMAGE

## Un taux de chômage localisé qui fluctue, mais reste du même ordre de grandeur depuis plus d'un an

Depuis une dizaine d'années, le taux de chômage localisé suit une tendance globale à la baisse, hormis un pic mi-2020. Plus récemment, il a connu au dernier trimestre 2022 et premier trimestre 2023 un minimum historique en Normandie de 6,6 %. Depuis, il est remonté pour rester autour de 7 %, avec au deuxième trimestre 2025, un taux de 7,2 % en Normandie et de 7,5 % en France hexagonale.

À la fin du troisième trimestre 2025, la Normandie compte 255 390 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (toutes catégories), dont 139 200 en catégorie A, c'est-à-dire n'exerçant aucun emploi. **Ce sont autant des hommes que des femmes**, 17 % ont moins de 25 ans et 25 % ont 50 ans et plus. Par ailleurs, parmi ces demandeurs d'emploi, près de la moitié (45 %) le sont de longue durée (un an et plus).

## Des évolutions hétérogènes au sein des zones d'emploi normandes

Globalement, les évolutions sont similaires depuis le début des années 1980 dans les différentes zones d'emploi de la région, faisant que l'Est de la Normandie reste en moyenne plus vulnérable face au chômage. Cependant, certaines zones d'emploi se démarquent de cette tendance Est/Ouest, comme la zone de Dieppe-Caux maritime, présentant début 2025 un taux de chômage localisé inférieur à la moyenne régionale, tout en se trouvant à l'Est de la Normandie (voir la carte ci-dessus).

# INTÉRIM

## Un nombre d'intérimaires en baisse sur un an, sur tout le territoire sauf le Calvados

Fin juillet 2025, les entreprises normandes comptent 37 338 intérimaires, soit une augmentation de 623 personnes par rapport au mois précédent (+1,7 %), mais une baisse de 1 416 personnes sur un an (-3,7 %).

En France métropolitaine, les tendances sont relativement similaires, bien que moins prononcées (+1,2 % sur un mois, -2,4 % sur un an).

Par rapport à l'année précédente, la baisse la plus importante est constatée en Seine-Maritime (-8,1 %), tandis qu'une hausse est observée dans un seul département ; le Calvados (+2,6 %).

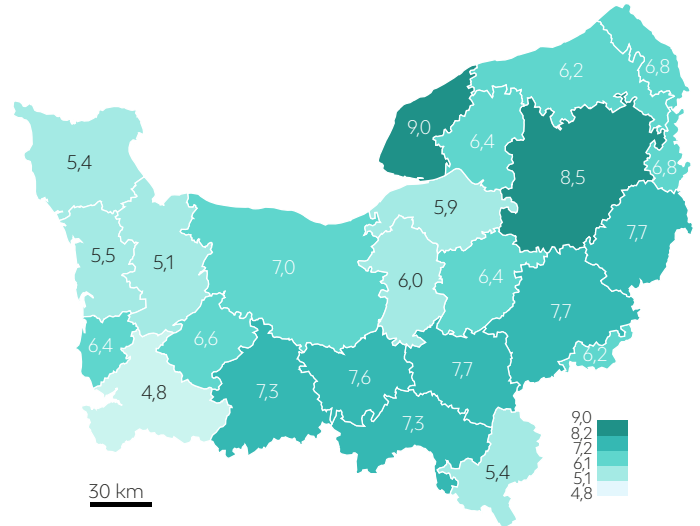
## Près de la moitié des emplois intérimaires dans le secteur de l'industrie

L'industrie représente 45,5 % du nombre d'intérimaires normands fin juillet 2025, tandis que le tertiaire en emploie 34,7 %, la construction 19,1 % et l'agriculture, la sylviculture et la pêche moins de 1 %.

Sur un an, la baisse du nombre d'intérimaires est particulièrement prononcée dans le secteur de l'industrie (-5,8 %).

**Rapporté aux emplois salariés, le recours à l'intérim est bien plus élevé dans les secteurs de la construction (9 % des emplois) et de l'industrie (8 %), que dans le tertiaire ou l'agriculture (1 %), comme cela est le cas depuis plusieurs années.**

## Taux de chômage localisé

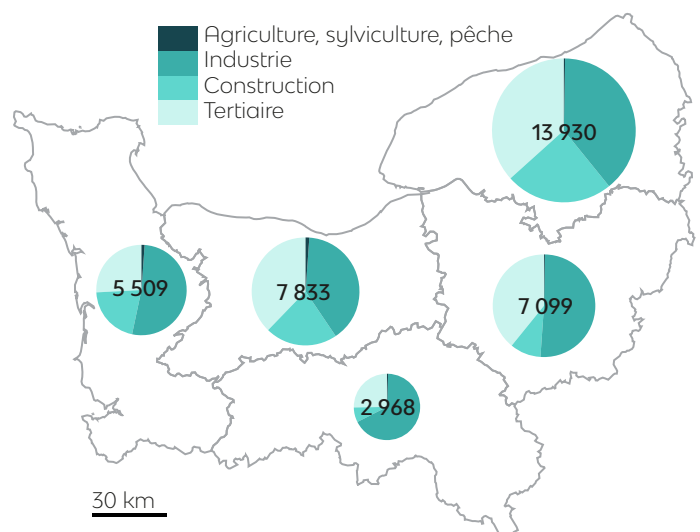


en %, au deuxième trimestre 2025  
Source : Insee - Exploitation : OR2S

## Une répartition différenciée au sein des départements

Le recours à l'intérim des départements reflète la distribution de l'emploi salarié : près de deux cinquièmes des intérimaires sont dans la Seine-Maritime, un cinquième dans le Calvados, un cinquième dans l'Eure, un septième dans la Manche et un treizième dans l'Orne. En revanche, la répartition des secteurs au sein des départements varie, mais pas nécessairement en corrélation avec l'emploi salarié. L'intérim industriel est particulièrement fort dans l'Orne, où la construction et le tertiaire prennent une part moindre, à l'inverse du Calvados ou de la Seine-Maritime.

## Intérimaires selon le secteur



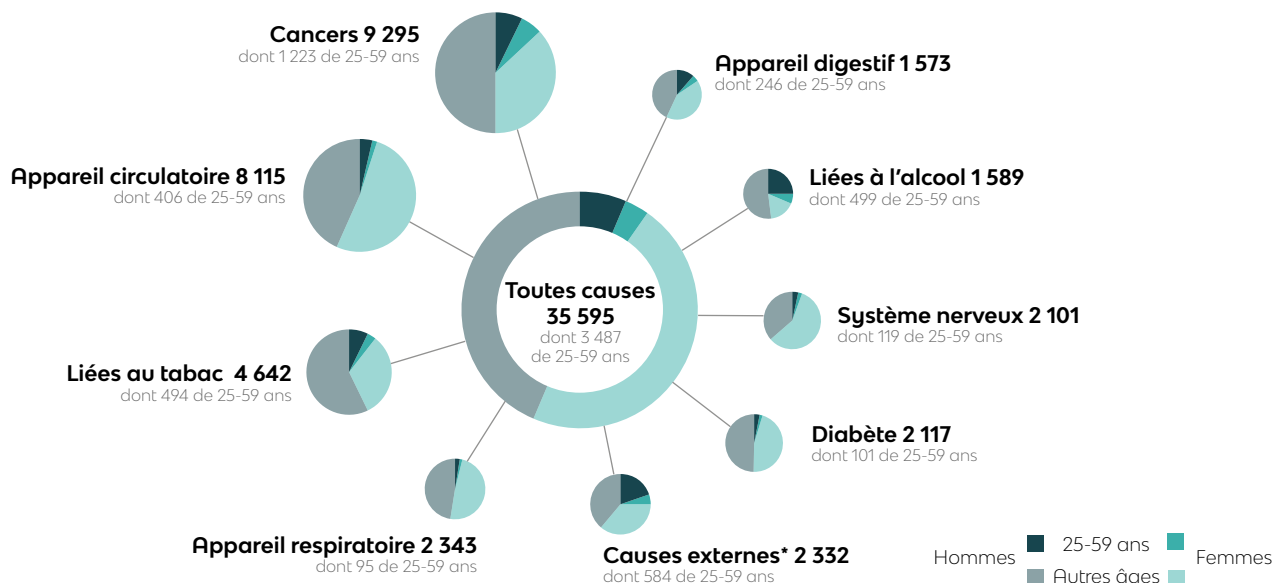
nombre d'intérimaires, fin juillet 2025  
Source : Dares, traitement Dreetts Normandie - Exploitation : OR2S



## Les cancers comme première cause de décès, au premier rang desquels le cancer de la trachée, des bronches et des poumons

Les deux premières causes de mortalité en Normandie, comme en France, sont **les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire**, qui sont responsables de plus de la moitié des décès. Parmi les cancers, ceux induisant le plus de décès dans la région sont localisés dans la trachée, les bronches, les poumons, puis l'intestin, le côlon-rectum, le sein, le pancréas, les voies aérodigestives supérieures et le foie.

### Principales causes de décès en Normandie selon le sexe et l'âge



nombre annuel moyen de décès, en 2017-2023  
Source : Inserm CépiDc - Exploitation : OR2S

## Les suicides, accidents et substances addictives responsables de nombreux décès chez les personnes en âge de travailler

Si les cancers restent la première cause de décès chez les Normands de 25-59 ans, avec une moyenne de 1 223 décès par an (290 par cancer de la trachée, des bronches et des poumons, 145 par cancer du sein), **les causes externes (suicides, accidents...)** arrivent en **deuxième position**, avec 584 décès chaque année (dont 298 suicides). Viennent ensuite **les pathologies liées à la consommation d'alcool** (499 décès par an) **et de tabac** (494 décès par an), qui engendrent plus de décès que les maladies de l'appareil circulatoire dans cette classe d'âge. La surmortalité par cancers des 25-59 ans par rapport à la moyenne nationale est particulièrement marquée (supérieure à 25 %) dans les zones d'emploi du Havre, d'Honfleur Pont-Audemer, de Lisieux, et des parties normandes des zones de Nogent-le-Rotrou et la Vallée de la Bresle-Vimeux.

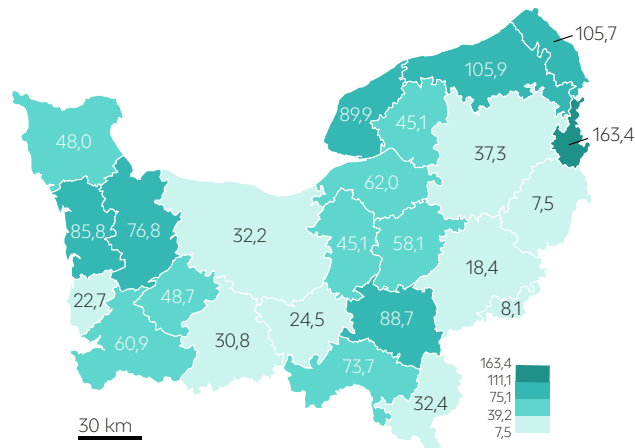
## Chez les femmes en âge de travailler, moins de décès liés à l'alcool, mais plus aux cancers que chez les hommes du même âge

En distinguant les hommes et les femmes, les causes de décès les plus fréquentes sont différentes chez ces dernières. Les cancers représentent une part encore plus importante des décès (550 par an, parmi les 1 156 femmes de 25-59 ans qui meurent chaque année, dont 144 par cancer du sein et 108 par cancer de la trachée, des bronches et des poumons). Les pathologies liées à la consommation de tabac restent une cause majeure de décès et arrivent en deuxième position (150 décès par an), mais les pathologies liées à la consommation d'alcool tombent plus bas dans le classement (102 décès par an), derrière les causes externes et les maladies de l'appareil circulatoire.

## Une situation vis-à-vis de la consommation d'alcool très préoccupante

Les pathologies pour lesquelles l'écart de mortalité avec la France est le plus élevé sont les pathologies liées à la consommation d'alcool. Elles entraînent en moyenne dans la région 49,5 % de décès supplémentaires chez les 25-59 ans, avec des différentiels qui varient selon la zone d'emploi de +7,5 % (Vernon-Gisors, différence avec la France non significative) à +163,4 % (partie normande de la zone d'emploi de Beauvais). Le différentiel est en moyenne plus faible pour les pathologies liées à la consommation de tabac (+14,3 % en Normandie par rapport à la France hexagonale), avec certaines zones d'emploi qui présentent une sous-mortalité. C'est le cas d'Avranches, qui enregistre un différentiel de mortalité par pathologies liées à la consommation de tabac de -23,1 % par rapport à la moyenne nationale. À l'inverse, dans la zone d'emploi du Havre, la surmortalité liée au tabac est très prononcée (+48,7 %).

### Surmortalité par pathologies liées à la consommation d'alcool des 25-59 ans en regard de la France hexagonale



en %, en 2017-2023  
Sources : Inserm CépiDc, Insee - Exploitation : OR2S

## ACCIDENTS DU TRAVAIL

Selon l'article L. 4111 du Code de la Sécurité Sociale, « est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail de toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises ». Il est habituellement fait une distinction selon la gravité de l'accident entre les :

- Accidents du travail (AT) sans arrêt ;
- AT avec arrêt, accidents entraînant une incapacité temporaire donnant lieu à une indemnisation d'au moins une journée ;
- AT avec incapacité permanente partielle (IPP), accident entraînant une incapacité permanente donnant lieu à l'attribution :
  - d'un capital si le taux d'incapacité permanente (IP) est inférieur à 10 % ;
  - d'une rente viagère si le taux d'IP est supérieur ou égal à 10 %.

**Ici, seuls les AT avec arrêt ou avec IP sont traités.**

Les accidents du travail sont comptabilisés en date du premier versement et non en date de l'événement ou de la déclaration. Ainsi, si un accident survient une année N mais n'est indemnisé que l'année N+1, il est comptabilisé en N+1.

### FRÉQUENCE DANS LE RÉGIME GÉNÉRAL

#### Des AT plus fréquents en région

En 2024, en Normandie, **28 098 accidents de travail (AT)** avec arrêt en premier versement d'indemnités journalières ont été dénombrés parmi les salariés du régime général. Le taux de fréquence associé est de 18,0 AT pour 1 million d'heures travaillées. Rapporté au nombre de salariés, l'indice de fréquence est de 30,1 AT pour 1 000 salariés.

**Les AT sont plus fréquents en Normandie qu'à l'échelle nationale. En 2024, le taux de fréquence régional dépasse de 12 % la valeur nationale, l'indice de fréquence de 14 %.** Cette disparité est à observer au regard de la différence de la structure de l'emploi entre la région et la France (voir pages 3 et 4), certains secteurs présentant des indicateurs bien plus élevés que d'autres.

#### Le secteur de la construction particulièrement accidentogène au sein du régime général

Le taux de fréquence régional cache des disparités importantes selon le secteur d'activité. Au sein du régime général, en 2024, le taux de fréquence d'AT varie entre 6,6 accidents pour 1 million d'heures travaillées pour les activités de services I de type banques, assurances, administrations (CTN H) et 27,8 AT pour 1 million d'heures dans les industries du bâtiment et des travaux publics (CTN B, voir graphique page 10). Les mêmes tendances sont observées au niveau national.

#### Une baisse des AT, similaire dans la région et au niveau national, et dans tous les secteurs

Depuis plusieurs années, une diminution des AT est observée. Le taux de fréquence a ainsi diminué de 21 % entre 2018 et 2024 en Normandie. Sur cette même période, l'indice de fréquence a baissé de 20 %. En France, ces deux indicateurs ont diminué de 22 % entre 2018 et 2024.

La diminution des AT en Normandie depuis quelques années est retrouvée dans tous les secteurs d'activité du régime général, de manière particulièrement prononcée dans les services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D, -26 % entre 2018 et 2024) et l'industrie du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs, des peaux et des pierres et terres à feu (CTN F, -26 %). À l'opposé, elle est particulièrement faible dans les commerces non alimentaires (CTN G, -10 %).

### FRÉQUENCE DANS LE RÉGIME AGRICOLE

#### À population salariée égale, plus d'AT en Normandie qu'en France

Dans le régime agricole, en 2022, **2 249 AT ont été dénombrés en Normandie**. Cela se traduit par un **taux de fréquence de 27,5 AT pour 1 million d'heures travaillées** et un indice de fréquence de 35,1 AT pour 1 000 salariés.

Comme dans le régime général, les AT sont plus fréquents parmi les salariés normands du régime agricole que parmi leurs homologues français, en partie en raison de la différence de répartition des emplois et secteurs d'activité. **Le taux de fréquence est en 2022 plus élevé de 14 % en Normandie et l'indice de fréquence de 27 %.**

#### Dans le régime agricole, près d'un AT sur deux dans les exploitations agricoles

En 2018-2022, le taux de fréquence varie en Normandie de 4,4 à 52,8 accidents pour 1 million d'heures travaillées, entre les organismes de services agricoles (CTN 5) et les travaux forestiers (CTN 2). Les entreprises paysagistes, de travaux agricoles et d'artisanat rural (CTN 4), ainsi que les exploitations agricoles et assimilées (CTN 1) présentent également des taux de fréquence d'AT supérieurs à la moyenne du régime agricole dans la région. Ce dernier secteur reste celui dans lequel le plus grand nombre d'AT est enregistré (933 AT en 2018-2022), car il est de loin le plus pourvoyeur d'emplois (voir graphique page 10).

#### Une diminution des AT relativement homogène au sein du secteur agricole

Entre 2018 et 2022, une légère baisse du taux de fréquence des AT (-8 %), ainsi que de l'indice de fréquence (-5 %) est relevée dans le régime agricole en Normandie. À l'échelle nationale, l'évolution est similaire : -8 % du taux de fréquence et -3 % de l'indice de fréquence.

Au sein des différents secteurs agricoles, le même schéma est observé, avec une baisse du taux de fréquence entre -5 % et -7 % dans tous les secteurs hormis les organismes de services (CTN 5) qui enregistrent une forte baisse de -28 % entre ces deux années. Cette amplitude élevée entre secteurs du régime agricole est cependant à considérer au regard des faibles nombres d'AT enregistrés chaque année dans le CTN 5.

Évolution du taux de fréquence des accidents du travail selon le régime

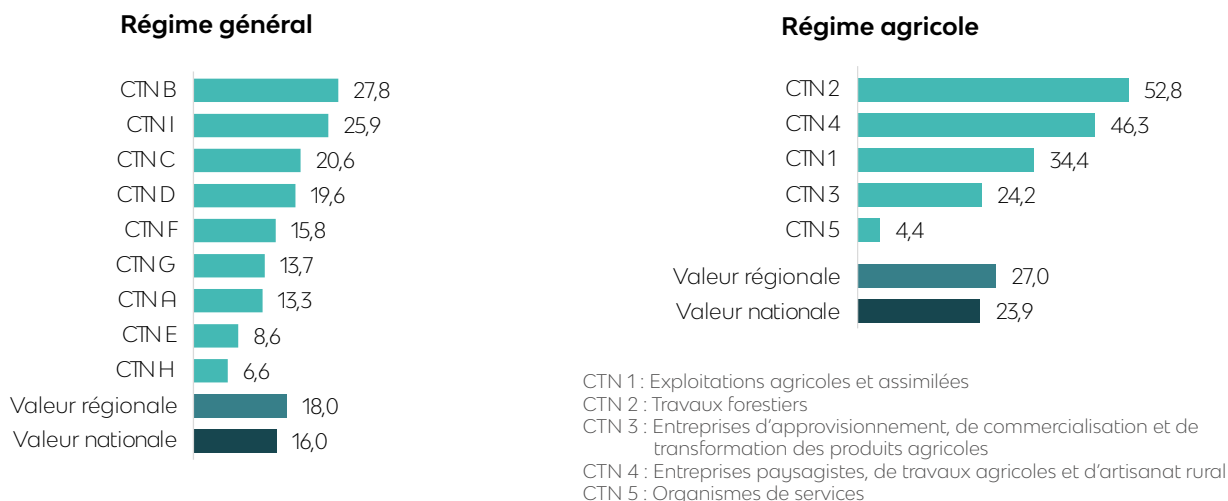


nombre d'AT pour 1 million d'heures travaillées

Sources : Carsat Normandie, MSA - Exploitation : OR2S

NB : En raison de ruptures de série, les données ne sont pas présentées pour les années 2020 et 2022 pour le régime général.

## Taux de fréquence des accidents du travail selon le secteur d'activité



CTN A : Industries de la métallurgie  
 CTN B : Industries du bâtiment et travaux publics  
 CTN C : Industries de transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication  
 CTN D : Services, commerces, industries de l'alimentation  
 CTN E : Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plastrurgie  
 CTN F : Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs, des peaux et des pierres et terres à feu  
 CTN G : Commerces non alimentaires  
 CTN H : Activités de services I : banques, assurances, administrations...  
 CTN I : Activités de services II : travail temporaire, santé, aide, soin, nettoyage...

nombre d'AT pour 1 million d'heures travaillées, en 2024 pour le régime général, 2022 pour la moyenne régionale et nationale du régime agricole et 2018-2022 pour la déclinaison par secteur d'activité du régime agricole  
 Sources : Carsat Normandie, MSA - Exploitation : OR2S

## GRAVITÉ DANS LE RÉGIME GÉNÉRAL

### Des arrêts en moyenne plus longs dans la région et qui durent de plus en plus longtemps

La durée moyenne des arrêts pour AT de **110,5 jours en 2024 en Normandie**, une valeur plus élevée de 4 % qu'à l'échelle nationale. Cette durée moyenne varie au sein du régime général de 92,6 jours pour l'industrie de la métallurgie (CTN A) à 128,5 jours pour les industries de transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C).

Cette durée moyenne d'arrêt est en hausse constante. Entre 2018 et 2024, elle a augmenté de 55 % en Normandie, passant de 71,2 jours à 110,5 jours. Cette hausse est retrouvée dans tous les secteurs d'activité de la région, en particulier les industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs, des peaux et des pierres et terres à feu (CTN F, +73 %), où la durée moyenne d'arrêt est passée de 73,9 jours à 128,0 jours. À l'échelle nationale, au cours de cette période, la durée moyenne d'arrêt a augmenté de 47 % au sein du régime général.

### Un taux et un indice de gravité plus élevés en Normandie

En Normandie, les AT sont responsables de 3 105 041 jours d'arrêt dans le régime général en 2024. Cela représente un **taux de gravité de 2,0 journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées**. Ce taux est légèrement plus élevé qu'au niveau national (1,7 jour pour 1 000 heures). Entre secteurs d'activité, les taux de gravité varient fortement : de 0,6 pour les activités de services I de type banques, assurances et administrations (CTN H) à 3,2 pour les activités de services II de type travail temporaire, santé, aide, soin, nettoyage (CTN I) en 2024.

L'indice de gravité, correspondant à la somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures travaillées, est fonction à la fois de la fréquence des AT et de leur gravité (taux d'IP attribués).

**Cet indice de gravité est de 17,0** en 2024 dans le régime général. Il est supérieur en région par rapport au niveau national (+39 %). Cette fois encore, des secteurs d'activité se démarquent (voir graphique page suivante). Les activités de services I de type banques, assurances et administrations (CTN H) présentent l'indice de gravité le plus faible (5,5 en 2024), tandis que les industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, des cuirs, des peaux et des pierres et terres à feu (CTN F) ont l'indice le plus élevé (30,6).

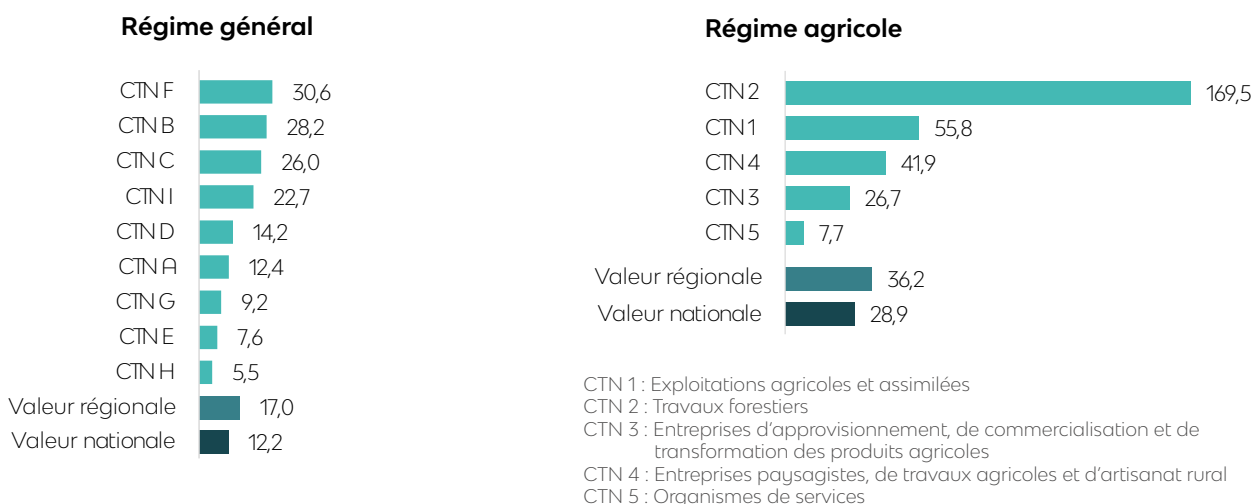
En relation avec l'augmentation des durées d'arrêt, le taux de gravité des AT est en hausse. Il a augmenté de 22 % entre 2018 et 2024 en Normandie (+15 % en France) au sein du régime général. La hausse de l'indice de gravité est plus modérée (+5 % en Normandie entre 2018 et 2024, +9 % en France). La hausse de l'indice de gravité est plus modérée (+5 % en Normandie entre 2018 et 2024, +9 % en France).

## Une part d'AT graves et mortels qui reste stable

En Normandie, en 2024, **2 014 accidents graves** (7,2 % des AT) et **50 accidents mortels** (0,2 %) ont été dénombrés au sein du régime général. Un tiers de ces accidents mortels concernaient des travailleurs des industries des transports, de l'eau, du gaz, du livre et de la communication (CTN C). **Les AT graves sont plus souvent dénombrés dans le secteur des activités de services II de type travail temporaire, aide, soin, nettoyage** (CTN I, 32,2 % des AT graves). Rapporté au nombre d'AT, c'est dans les secteurs des services, commerces, industries de l'alimentation (CTN D) et des commerces non alimentaires (CTN G) que les parts d'AT graves sont les plus faibles (moins de 6 % des AT sont considérés comme graves dans ces secteurs). À l'inverse, les AT sont plus souvent graves dans les industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs, des peaux et des pierres et terres à feu (CTN F, 10,7 % des AT).

Entre 2018 et 2024, le nombre d'AT graves et mortels a fluctué. Cependant, la part représentée par ces AT parmi tous les AT recensés reste du même ordre de grandeur, entre 6 % et 7 %.

## Indice de gravité des accidents du travail selon le secteur d'activité



CTN A : Industries de la métallurgie  
 CTN B : Industries du bâtiment et travaux publics  
 CTN C : Industries de transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication  
 CTN D : Services, commerces, industries de l'alimentation  
 CTN E : Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie  
 CTN F : Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs, des peaux et des pierres et terres à feu  
 CTN G : Commerces non alimentaires  
 CTN H : Activités de services I : banques, assurances, administrations...  
 CTN I : Activités de services II : travail temporaire, santé, aide, soin, nettoyage...

somme des taux d'IP par million d'heures travaillées, en 2024 pour le régime général, 2022 pour la moyenne régionale et nationale du régime agricole et 2018-2022 pour la déclinaison par secteur d'activité du régime agricole  
 Sources : Carsat Normandie, MSA - Exploitation : OR2S

## GRAVITÉ DANS LE RÉGIME AGRICOLE

### Des durées moyennes d'arrêt plus faibles en Normandie

En moyenne, **les arrêts pour AT durent 71,4 jours** dans le régime agricole en Normandie en 2022. C'est 10 % moins long qu'à l'échelle nationale (79,4 jours). Parmi les secteurs d'activité, cette durée moyenne varie en Normandie de 58,7 jours pour les entreprises paysagistes, de travaux agricoles et d'artisanat rural (CTN 4), à 95,1 jours pour les organismes de services (CTN 5).

### Une gravité plus élevée dans le secteur des travaux forestiers

En 2022, 160 581 jours d'arrêt ont été comptabilisés en Normandie. Rapportés aux heures travaillées, cela représente **un taux de gravité de 2,0 journées indemnisées pour 1 000 heures**, soit une valeur similaire à ce qui est relevé en France (1,9 jour pour 1 000 heures). Le taux de gravité le plus faible est associé aux organismes de services (CTN 5, 0,6 jour pour 1 000 heures en 2018-2022), tandis que le plus élevé correspond aux travaux forestiers (CTN 2, 4,6 jours pour 1 000 heures).

**L'indice de gravité est de 34,7 en 2022.** Il est supérieur en région en regard du niveau national (+25 %). Les travaux forestiers (CTN 2) qui se distinguent une fois encore, avec un indice de gravité plus de trois fois supérieur à ceux des autres secteurs (169,5 en 2018-2022), à l'inverse des organismes de services (CTN 5, 7,7).

### Une évolution de la gravité qui fluctue selon l'indicateur considéré

Bien que présentant des durées moyennes d'arrêt plus faibles que dans le régime général, le régime agricole a aussi vu les durées d'arrêt s'allonger depuis plusieurs années, passant en Normandie de 62,1 jours en moyenne en 2018 à 71,4 jours en 2022 (+15 %). Le même phénomène est observé à l'échelle nationale (+12 %).

Par ailleurs, bien que le taux de gravité ait également augmenté entre 2018 et 2022 (+6 % en Normandie, +3 % en France), l'indice de gravité a diminué de 17 % dans la région au cours de cette période, tandis qu'il augmentait de 11 % à l'échelle nationale.

### Plus d'AT graves dans les secteurs de services et des travaux forestiers

Au sein du régime agricole, 7,7 % des AT sont des accidents graves non mortels en Normandie en 2022, soit une part inférieure à celle de l'échelon national (9,0 %). Cette part d'AT graves non mortels est la plus faible dans le secteur des entreprises paysagistes, de travaux agricoles et d'artisanat rural (CTN 4, 6,2 % en 2018-2022), la plus élevée dans ceux des organismes de services et des travaux forestiers (CTN 5 et 2, plus de 14 %).

## SITUATION INFRARÉGIONALE POUR LE RÉGIME AGRICOLE

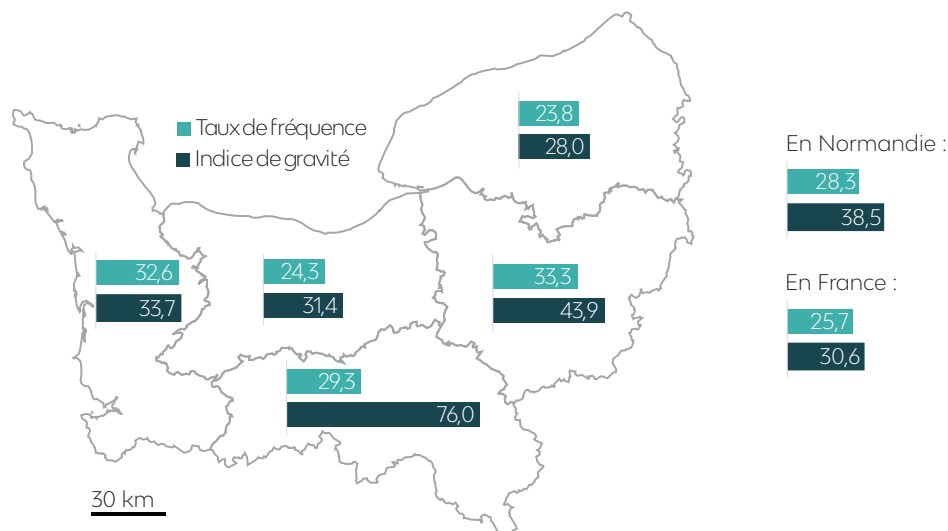
### Dans le régime agricole, des AT plus nombreux dans l'Eure, plus graves dans l'Orne

En 2018-2022, le taux de fréquence d'AT dans le régime agricole s'étend de 23,8 AT pour 1 million d'heures travaillées en Seine-Maritime, à 33,3 dans l'Eure. C'est également l'Eure qui présente le plus haut indice de gravité (45,0 AT pour 1 000 salariés), à l'inverse de la Manche (29,7 AT pour 1 000 salariés).

Les AT apparaissent plus graves dans l'Orne, où la part d'accidents graves non mortels atteint 13,7 % (contre 7,3 % dans l'Eure), tandis que l'indice de gravité est de 76,0 (contre 28,0 en Seine-Maritime). Les arrêts sont en moyenne plus longs dans l'Est de la région (plus de 76 jours en Seine-Maritime et dans l'Eure), tandis que dans le Calvados ils sont 13 jours plus courts (63,7 jours).

Ces différences départementales font écho à la répartition de l'emploi dans la région. Par exemple, la part de salariés et d'heures travaillées représentés par le CTN 2 (pour lequel les accidents sont en moyenne plus graves) est plus élevée dans l'Orne que dans les autres départements.

### Sinistralité du régime agricole selon le département



Taux de fréquence : nombre de MP par million d'heures travaillées  
Indice de gravité : somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures travaillées

en 2018-2022

Source : Dares, traitement Dreets Normandie - Exploitation : OR2S

## CAUSES DES AT DANS LE RÉGIME GÉNÉRAL

### Plus de la moitié des AT mortels liés à des malaises à l'échelle nationale

À l'échelle nationale, en 2024, la **manutention manuelle est à l'origine de la moitié des accidents pour lesquels la cause est identifiée dans la nomenclature** et les **chutes** représentent plus d'un quart de ces AT (15 % de chutes de plain-pied et 12 % de chutes de hauteur). Il est à noter que pour plus d'un tiers des AT, aucune cause n'est codée.

En considérant uniquement les AT ayant entraîné un décès, plus de la moitié (59 %) sont imputés à des malaises (hors routiers), près d'un sur quatre (24 %) à une origine professionnelle identifiée (chute, manutention...), 13 % à un risque routier (dont 4 % de malaises) et 4 % sont des suicides.

En Normandie, en 2023, la plupart des AT graves ou mortels signalés par l'inspection du travail étaient imputés à l'équipement de travail ou aux chutes de hauteur (cf. [Chiffres clés des AT graves et mortels, DREETS](#)).

## CAUSES DES AT DANS LE RÉGIME AGRICOLE

### Le risque animal premier responsable d'AT dans le régime agricole, devant le risque machine et les chutes de hauteur

Dans le régime agricole, parmi les risques identifiés, ceux entraînant le plus d'AT sont le **risque animal** (395 AT en moyenne annuelle en 2018-2022 en Normandie), le **risque machine** (386 accidents par an) et les **chutes de hauteur** (223 accidents par an). Ces chutes entraînent en moyenne des accidents plus graves que les autres risques. En effet, la durée moyenne d'arrêt pour les chutes de hauteur en Normandie est de 104 jours (88 jours en France). Pour le risque animal et le risque machine, elle est de l'ordre de 64 jours (74 jours en France), tandis que pour le risque chimique elle est de 42 jours (46 jours en France). De même, parmi les chutes de hauteur, 12 % sont considérés comme des AT graves non mortels, tandis que cette part est de l'ordre de 8 % pour les AT dus à des risques animal ou machine et de l'ordre de 6 % pour le risque chimique. Il est cependant à noter que ces AT dont la cause est identifiée ne représentent que moins de la moitié du total des AT avec arrêt (46 %).

## Sinistralité dans le secteur maritime

En 2024, 1 703 accidents du travail ont été dénombrés dans le secteur maritime (ENIM) à l'échelle nationale, dont 1 467 avec arrêt et 6 décès. Plus de la moitié des AT concernent le commerce maritime (y compris la plaisance professionnelle), un tiers la pêche et les autres (moins d'un sur treize) les cultures marines.

Depuis 2017, le nombre d'AT ne cesse de diminuer dans le secteur de la pêche, tandis qu'il augmente depuis 2020 dans celui du commerce. Cependant, ces tendances reflètent en partie la démographie professionnelle de ces secteurs. Les indices de fréquence sont toutefois en baisse entre 2021 et 2024 dans le secteur de la pêche (de 78 à 61 AT pour 1 000 salariés) et en hausse entre 2020 et 2024 dans le secteur du commerce (54 à 68 AT pour 1 000 salariés).

# MALADIES PROFESSIONNELLES

Une maladie est dite professionnelle si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle et si elle figure dans un des tableaux du régime général ou agricole de la Sécurité sociale. Cette définition est explicitée dans l'article L. 461,1 du Code de la Sécurité sociale : « Est présumée d'origine professionnelle toute maladie désignée dans un tableau de maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau. [...] Peut être également reconnue d'origine professionnelle une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente ».

Les maladies professionnelles sont comptabilisées en date du premier versement soit d'indemnités journalières, soit d'incapacité permanente, et non en date de l'événement ou de la déclaration. Ainsi, si une maladie professionnelle survient une année N mais n'est indemnisée que l'année N+1, elle est comptabilisée en N+1.

Le calcul des taux et indices de fréquence et de gravité sont à considérer à la lumière du fait que certaines maladies sont en nombres statistiquement non significatifs, et que les expositions en cause peuvent être intervenues dans un passé lointain non daté précisément et non en rapport avec le poste actuel.

## FRÉQUENCE DANS LE RÉGIME GÉNÉRAL

### Plus de maladies professionnelles en Normandie qu'à l'échelle nationale

En 2024, **3 352 maladies professionnelles** (MP) en premier versement d'indemnités journalières ont été répertoriées. Le taux de fréquence associé est de 2,2 MP pour 1 million d'heures travaillées, soit **43 % de plus qu'en France hexagonale**. L'indice de fréquence régional, de 3,6 MP pour 1 000 salariés du régime général, est 2,5 fois plus élevé qu'au niveau national.

### Des fréquences très variables selon le secteur

Le taux de fréquence des MP est 1,7 fois plus élevé que la moyenne régionale dans le secteur des industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs, des peaux et des pierres et terres à feu (CTN F, 3,6 MP pour 1 million d'heures travaillées en 2024). À l'inverse, il est faible dans le secteur des activités de services I de type banques, assurances, administrations (CTN H, 0,6 MP pour 1 million d'heures travaillées). L'indice de fréquence suit les mêmes tendances. Cette répartition ne varie que peu au cours du temps.

### Une récente hausse des MP

Entre 2018 et 2024, le nombre de MP a globalement diminué en Normandie (voir le graphique page suivante). Cependant, depuis plusieurs années, une nouvelle hausse est observée ; le nombre de MP est passé de 2 948 à 3 352 entre 2023 et 2024. Au niveau national, le nombre de MP est plus élevé en 2024 qu'en 2018 (52 055 contre 49 485).

## FRÉQUENCE DANS LE RÉGIME AGRICOLE

### Le monde agricole également plus touché par les MP en Normandie

En Normandie, en 2022, **200 maladies professionnelles** ont été reconnues. Le taux de fréquence des MP est de 2,4 MP pour 1 million d'heures travaillées dans la région. C'est **33 % de plus** que ce qui est enregistré **au niveau national**. L'indice de fréquence est de 3,1 MP pour 1 000 salariés du régime agricole, soit le double de l'indice national.

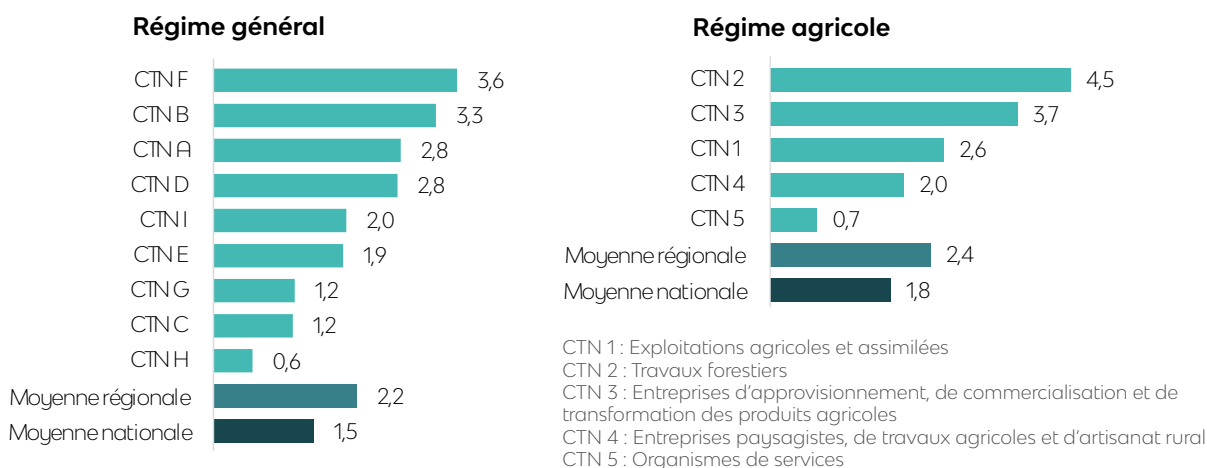
### Les travaux forestiers avec un taux de fréquence de MP élevé

Au sein du régime agricole, des différences de fréquence sont également relevées entre secteurs, à considérer en tenant compte du faible nombre de maladies professionnelles concernées. Le taux et l'indice de fréquence sont particulièrement élevés dans le secteur des travaux forestiers (CTN 2), et particulièrement faibles dans les organismes de services (CTN 5).

### Une fluctuation du nombre de maladies professionnelles au cours du temps

Une augmentation importante est observée entre 2021 et 2022 en Normandie (de 162 à 200 MP), alors que les années précédentes ce nombre était de l'ordre de 170 à 180 MP. En France hexagonale, une légère baisse est relevée entre 2018 et 2022 (-10 %), avec des fluctuations importantes, allant jusqu'à plus ou moins 700 MP par an, pour 2 712 MP en moyenne.

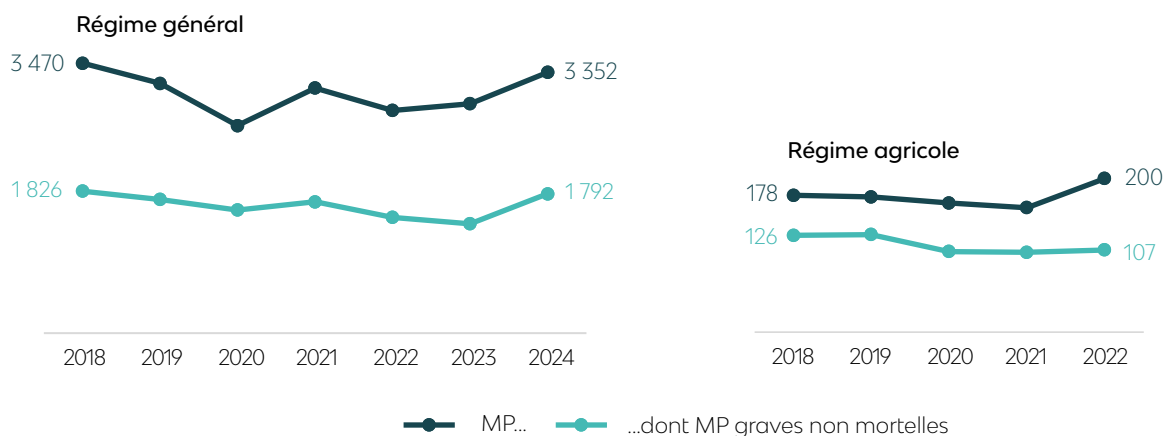
## Taux de fréquence des maladies professionnelles selon le secteur d'activité



- CTN A : Industries de la métallurgie
- CTN B : Industries du bâtiment et travaux publics
- CTN C : Industries de transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication
- CTN D : Services, commerces, industries de l'alimentation
- CTN E : Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie
- CTN F : Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs, des peaux et des pierres et terres à feu
- CTN G : Commerces non alimentaires
- CTN H : Activités de services I : banques, assurances, administrations...
- CTN I : Activités de services II : travail temporaire, santé, aide, soin, nettoyage...

nombre de MP pour 1 million d'heures travaillées, en 2024 pour le régime général, 2022 pour la moyenne régionale et nationale du régime agricole et 2018-2022 pour la déclinaison par secteur d'activité du régime agricole  
Sources : Carsat Normandie, MSA - Exploitation : OR2S

## Évolution du nombre de maladies professionnelles selon le régime



Sources : Carsat Normandie, MSA - Exploitation : OR2S

### TYPE DE MP DANS LE RÉGIME GÉNÉRAL

#### Une forte prédominance des troubles musculosquelettiques...

En Normandie, **quatre maladies professionnelles reconnues dans le régime général sur cinq (80,1 % en 2024, soit 2 684 MP) sont des troubles musculosquelettiques (TMS)**, dont 4,8 % (160 MP) de pathologies du dos. Sont ensuite reconnues, les affections liées à l'inhalation de poussières d'amiante, représentant un peu plus d'une MP sur douze (8,5 %, soit 284 MP), puis de manière plus anecdotique, les atteintes auditives liées au bruit (0,5 %, soit 18 MP). Viennent s'ajouter à ces pathologies depuis 2021, les MP associées à la Covid-19. Elles représentaient en 2021 0,8 % des MP, soit 26 MP, et diminuent depuis.

Il est à noter que hormis ces pathologies inscrites au tableau des MP, il est possible de faire reconnaître le caractère professionnel d'une maladie non mentionnée dans lesdits tableaux, mais directement imputable à l'activité professionnelle habituelle. C'est par exemple le cas des troubles anxieux, qui sont les plus fréquents parmi ces pathologies hors tableau.

Entre 2018 et 2024, la part des MP représentée par les TMS n'a cessé de croître, à l'inverse des MP associées à l'amiante ou au bruit.

#### Les affections liées à l'amiante plus présentes chez les travailleurs dans le secteur de la métallurgie

Ainsi, la majorité des MP liées à l'amiante ou au bruit sont retrouvées dans les secteurs de l'industrie de la métallurgie (CTN A, 38,9 % des MP liées à l'amiante, 41,2 % de celles liées au bruit) ou des industries du bâtiment et des travaux publics (CTN B, respectivement 27,5 % et 23,5 %). Pourtant, ces deux secteurs ne représentent en 2024 que 10,9 % des travailleurs normands du régime général pour le CTN A et 9,2 % pour le CTN B, et respectivement 11,5 % et 8,6 % des heures travaillées. Près d'un quart des TMS (23,0 %) sont retrouvés chez des travailleurs du secteur des services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D), qui représente 14,0 % des travailleurs normands et 14,2 % des heures travaillées. Les activités de services II de type travail temporaire, santé, aide, soin, nettoyage (CTN I), celui dans lequel on retrouve le plus de travailleurs (21,0 %) et d'heures travaillées (20,9 %) comptabilise 23,1 % des TMS reconnus comme MP dans la région pour le régime général en 2024 (dont 11,4 % des pathologies du dos), 5,2 % des affections liées à l'inhalation de poussière d'amiante et 5,9 % des atteintes auditives liées au bruit.

### TYPE DE MP DANS LE RÉGIME AGRICOLE

#### Encore plus de TMS chez les travailleurs du régime agricole

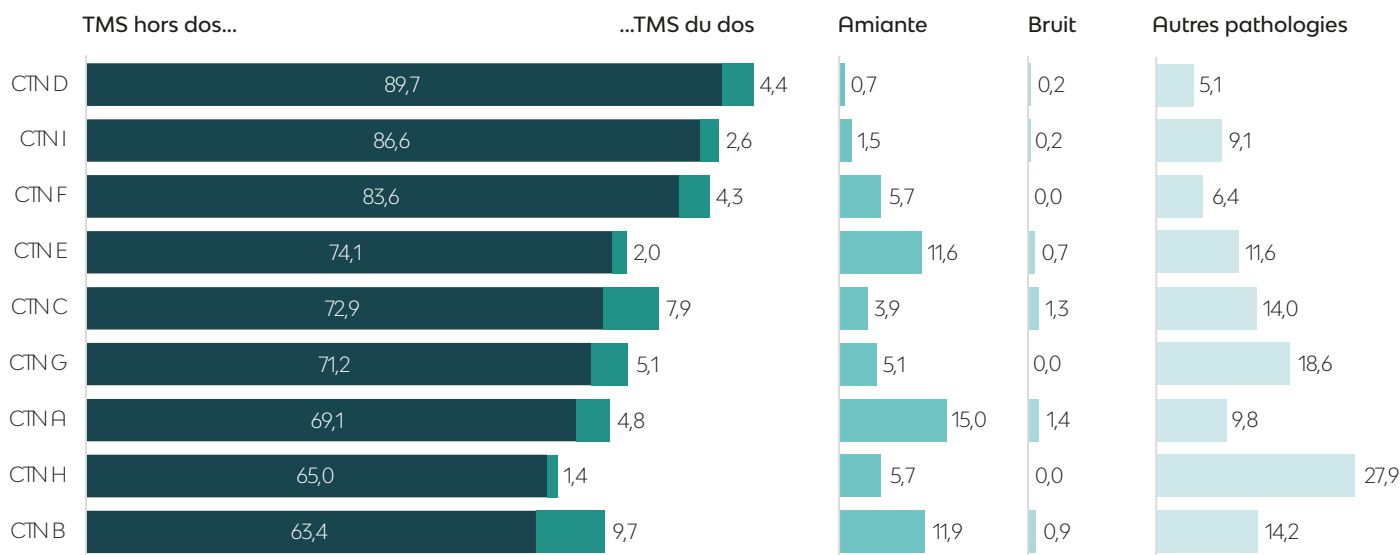
Dans le secteur agricole, en 2022, 185 des 200 MP avec arrêt de Normandie sont des TMS, soit **plus de neuf MP sur dix**. Cette part a fluctué depuis 2018, mais est toujours restée supérieure à 90 %. Une situation très similaire est retrouvée à l'échelle nationale.

#### ...notamment dans le secteur de l'alimentation

Tous les secteurs ne sont pas touchés dans les mêmes proportions par les différents types de MP. Dans les activités de service I de type banques, assurances et administrations (CTN H), les TMS représentent moins de sept MP sur dix (66,4 %), tandis que dans les services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D), ces troubles constituent la quasi-totalité (94,1 %) des MP. Parmi ces TMS, les pathologies du rachis sont plus souvent retrouvées dans les industries du bâtiment et des travaux publics (CTN B, 9,7 % des MP) et moins dans les activités de service I (CTN H, 1,4 %).

Ces parts de MP représentées par les TMS sont inversement corrélées à l'imputabilité des poussières d'amiante, dont l'inhalation induit plus d'une MP sur sept (15,0 %) dans l'industrie de la métallurgie (CTN A) et presque aucune (0,7 %) dans les services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D). Il est cependant à noter qu'en raison du délai potentiellement important entre l'exposition à l'amiante et le développement de la pathologie associée, la MP ne peut pas forcément être attribuée au poste actuel de la victime et donc à son secteur d'activité au moment de la première indemnisation.

## Répartition des types de maladies professionnelles selon le secteur d'activité du régime général



CTN A : Industries de la métallurgie  
 CTN B : Industries du bâtiment et travaux publics  
 CTN C : Industries de transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication  
 CTN D : Services, commerces, industries de l'alimentation  
 CTN E : Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie  
 CTN F : Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs, des peaux et des pierres et terres à feu  
 CTN G : Commerces non alimentaires  
 CTN H : Activités de services I : banques, assurances, administrations...  
 CTN I : Activités de services II : travail temporaire, santé, aide, soin, nettoyage...

en %, en 2023  
 Source : Carsat Normandie - Exploitation : OR2S

## GRAVITÉ DANS LE RÉGIME GÉNÉRAL

### Plus de la moitié des MP sont graves

En 2024, parmi les 3 352 MP en premier versement d'indemnités journalières enregistrées dans le régime général, 1 792 sont considérées comme graves (53,5 % des MP), c'est-à-dire qu'elles ont entraîné une incapacité permanente partielle (IPP), et 17 MP ont été mortelles (0,5 %). À période comparable, en France, cette part est similaire (53,3 % de MP graves).

### Une part qui fluctue

Cette part fluctue d'une année à l'autre, sans suivre de tendance nette dans le régime général, restant toujours entre 45 et 60 % de MP graves en Normandie et autour de 50 % en France hexagonale.

### Plus de MP graves dans l'industrie de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie

La part de MP graves non mortelles varie en 2024 de 16 points selon le secteur d'activité : de 46,3 % pour les services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D) à 62,6 % pour les industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie (CTN E). Cet écart entre secteurs est un des plus faibles enregistré au cours des dernières années, lors desquelles il était plutôt de l'ordre de 25 à 35 points.

### Des arrêts d'une durée relativement similaire au niveau national

En moyenne, les arrêts pour maladie professionnelle durent 346,6 jours dans le régime général en 2024 en Normandie, une durée très légèrement inférieure à celle relevée en France (-4 %).

### Une moyenne qui cache de fortes disparités entre secteurs d'activité

La durée moyenne d'arrêt pour MP varie de plus d'une centaine de jours selon le secteur d'activité. Elle s'étend de 296,8 jours dans les industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie (CTN E), à 434,2 jours pour les industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs, des peaux et des pierres et terres à feu (CTN F).

### Une forte hausse des durées d'arrêts et du nombre de journées indemnisées

Entre 2018 et 2023, la durée moyenne d'arrêt pour MP n'a cessé de croître, en Normandie (+57 %) encore plus qu'en France hexagonale (+31 %). Elle est passée dans la région de 235,2 à 368,3 jours en cinq ans. Elle est ensuite redescendue légèrement en 2024 (346,6 jours en Normandie, 360,1 jours en France).

Ainsi, **malgré la légère baisse du nombre de MP en 2024 par rapport à 2018, le nombre de jours d'arrêt associé est en augmentation constante** (+37 % en Normandie comme en France hexagonale), du fait de cette hausse importante de la durée moyenne des arrêts.

## GRAVITÉ DANS LE RÉGIME AGRICOLE

### Une proportion de MP graves plus faible en Normandie qu'en France...

Parmi les 200 maladies professionnelles enregistrées en 2022, plus de la moitié (53,5 %) sont considérées comme graves non mortelles (avec IPP). Bien que semblant élevée, cette part reste bien plus faible qu'au niveau national, où elle atteint 65,7 %.

### ...et qui semble en baisse dans la région

La part de MP graves non mortelles était en Normandie plutôt de l'ordre de 70 % en 2018 et 2019, puis de 60-65 % en 2020 et 2021, avant de diminuer encore en 2022. En France, elle est restée plus stable, autour de 60-65 %, hormis en 2018 (71,6 %).

### Une forte amplitude de gravité selon le secteur, en partie expliquée par les faibles effectifs concernés

En 2018-2022, la part des MP graves non mortelles varie de plus du simple au double selon le secteur d'activité : de 40,9 % dans les entreprises paysagistes, de travaux agricoles et d'artisanat rural (CTN 4) à 89,3 % dans les organismes de services (CTN 5).

Les différences au niveau national sont moins marquées, soulignant le fait que cette grande amplitude régionale peut être liée aux petits effectifs concernés.

### Des arrêts plus courts en moyenne dans la région qu'en France...

La moyenne de durée d'arrêt pour MP était en 2022 de 371,4 jours, soit une durée plus faible (-12 %) qu'au niveau national.

### ...malgré d'importantes variations entre secteurs d'activité

En 2018-2022, l'amplitude des durées moyennes d'arrêt pour MP selon le secteur est également très importante, avec une durée moyenne d'arrêt de 323,2 jours dans les entreprises paysagistes, de travaux agricoles et d'artisanat rural (CTN 4) et de 470,4 jours dans les travaux forestiers (CTN 2).

### Une augmentation plus prononcée du nombre de jours indemnisés en Normandie qu'en France

Par ailleurs, la durée moyenne d'arrêt pour MP a au global évolué à la hausse 2018 et 2022 : +29 % en Normandie et +19 % à l'échelle nationale. En Normandie, le pic était observé en 2021, avec une durée moyenne d'arrêt de 438,3 jours au sein du régime agricole.

Au total, l'évolution du nombre de jours d'arrêt pour MP est contrastée entre niveau régional et national. En Normandie, du fait de la hausse du nombre de MP entre 2018 et 2022, associée à l'augmentation des durées moyennes d'arrêt, le nombre de jours d'arrêt pour MP s'est fortement accru durant cette période (+44 %). En France, bien que les arrêts soient également plus longs, le nombre de MP est en baisse. Le nombre de jours d'arrêt indemnisés est donc en plus faible augmentation (+8 %).

## SITUATION INFRARÉGIONALE POUR LE RÉGIME AGRICOLE

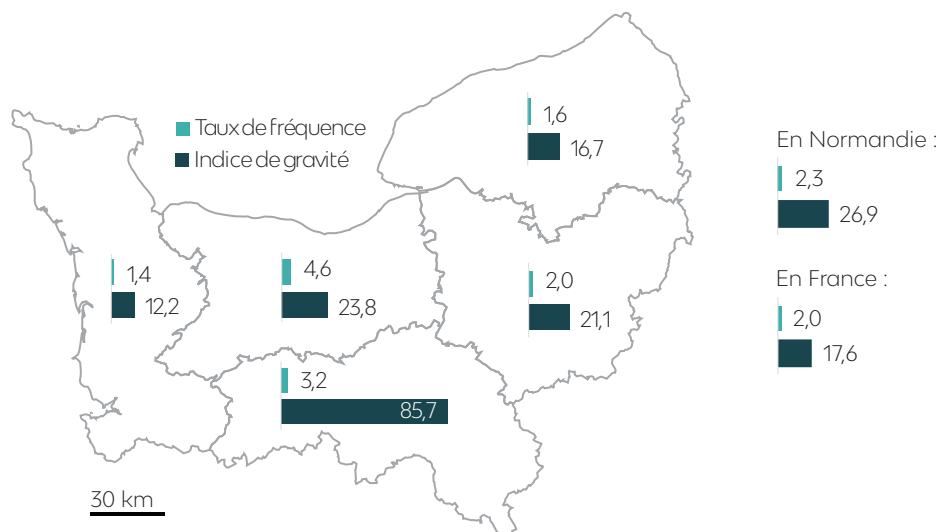
### Dans le régime agricole, une situation particulièrement défavorable dans l'Orne, moins dans la Manche

Au sein du régime agricole, en 2018-2022, le taux et l'indice de fréquence de MP sont plus élevés dans le Calvados et l'Orne que dans les autres départements et en particulier que dans la Manche, qui enregistre une moyenne de 25 MP par an pour un peu plus de 14 800 travailleurs et 18 millions d'heures travaillées.

La part de MP graves non mortelles, comme l'indice de gravité, sont également plus élevés dans l'Orne, où depuis quelques années, le nombre de MP reconnues comme graves non mortelles est supérieur au nombre de MP avec arrêt.

En revanche, les durées moyennes d'arrêt sont bien plus importantes dans la Seine-Maritime et l'Eure, où elles excèdent 510 jours contre moins de 330 jours dans l'Orne et la Manche et 270 jours dans le Calvados.

### Sinistralité du régime agricole selon le département



Taux de fréquence : nombre de MP par million d'heures travaillées

Indice de gravité : somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures travaillées

en 2018-2022

Source : Dares, traitement Dreets Normandie - Exploitation : OR2S

# PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

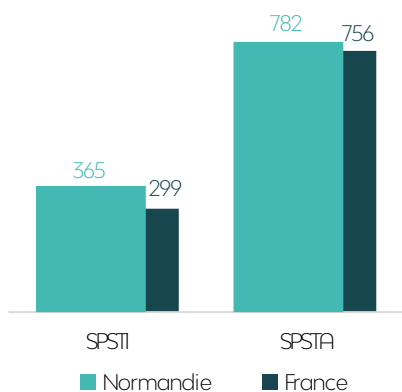
Les cellules de PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) ont été rendues obligatoires dans les SPSTI par la loi du 2 août 2021 sur la santé au travail. Leur objectif est de contribuer à ce que les salariés puissent conserver un emploi, compatible avec leur état de santé, en recherchant les solutions les plus adaptées.

## Plus de recommandations d'aménagement de poste qu'au niveau national...

D'après les données déclarées par les services de prévention et de santé au travail (SPST) à la Direction générale du travail (DGT), 28 025 recommandations d'aménagement de poste ont été réalisées en Normandie au sein des SPST interentreprises (SPSTI) en 2023, et 2 932 dans les SPST autonomes (SPSTA).

Rapporté au nombre de salariés suivis par les services, cela représente un taux de recommandation d'aménagement de poste de 365 pour 10 000 salariés du secteur privé dans les SPSTI et 782 pour 10 000 salariés dans les SPSTA. Ces taux sont plus élevés qu'à l'échelle nationale, notamment au sein des SPSTI (voir le graphique ci-dessous).

### Taux de recommandation d'aménagement de poste dans les SPST



nombre pour 10 000 salariés, en 2023  
Source : Enquête DGT des SPST - Exploitation : OR2S

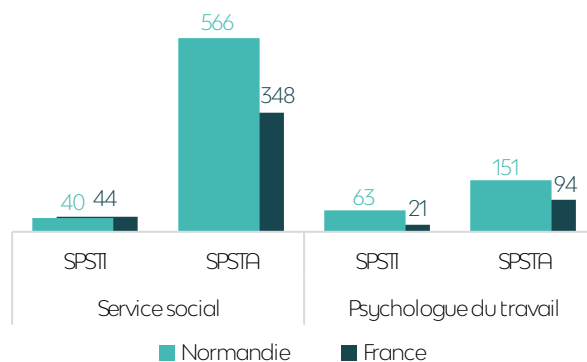
## ...ainsi que d'accompagnements par le psychologue du travail

En 2023, 3 074 salariés ont été accompagnés par le service social des SPSTI et 4 846 par le psychologue du travail. En parallèle, 9 985 orientations vers un partenaire externe de la PDP ont été réalisées.

Dans les SPSTA, ce sont 2 122 accompagnements par le service social, 567 accompagnements par le psychologue du travail et 299 orientations vers un partenaire externe de la PDP qui sont dénombrés.

Rapporté au nombre de salariés bénéficiaires, l'accompagnement par un psychologue du travail est bien plus fréquent en Normandie qu'à l'échelle nationale. L'accompagnement par le service social est également plus souvent mis en place, en SPSTA uniquement (voir le graphique ci-dessous).

### Taux d'accompagnement par les SPST



nombre pour 10 000 salariés, en 2023  
Source : Enquête DGT des SPST - Exploitation : OR2S

## Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Le DUERP est un document obligatoire pour chaque employeur, dès l'embauche d'un salarié. Il recense et évalue les risques présents dans l'entreprise, afin de faciliter leur prévention.

Aucun modèle n'est imposé par le Code du travail. L'employeur a le choix du support, tant qu'il est accessible à ses salariés.

Dans le cas d'une entreprise d'au moins 11 salariés, il doit être mis à jour *a minima* annuellement. Sinon, il est modifié dès lors qu'une décision d'aménagement modifie les conditions de travail ou qu'une information supplémentaire pertinente dans l'évaluation des risques est recueillie. Dans tous les cas, le DUERP doit être transmis au SPST référent après chaque mise à jour.

### Données des SPST

En 2023, d'après leurs déclarations, 6 188 adhérents des SPSTI normands ont transmis au moins un DUERP ou une mise à jour entre le 1er janvier et le 31 décembre. Cela représente 10 % des adhérents.

Les SPSTI normands ont réalisé 730 actions en milieu de travail correspondant à des conseils pour la rédaction ou la mise à jour du DUERP, pour 608 adhérents bénéficiaires différents et 18 745 salariés couverts. Dans les SPSTA, ce sont 35 actions qui ont été réalisées, pour 5 791 salariés couverts<sup>1</sup>. Cela représente 2 % des actions menées en milieu de travail par les SPSTI et moins de 1 % de celles menées par les SPSTA.

À l'échelle nationale, 5,2 % des entreprises ont transmis leur DUERP à leur SPSTI en 2023. Le conseil à la rédaction de ce document représente 5 % du total des actions menées par les SPSTI. Dans les SPSTA, le conseil à la rédaction du DUERP ne représente qu'un peu plus de 1 % des actions menées en milieu de travail.

<sup>1</sup> Il est à noter que ce dernier indicateur ne semble pas correctement renseigné pour tous les SPSTA de la région.

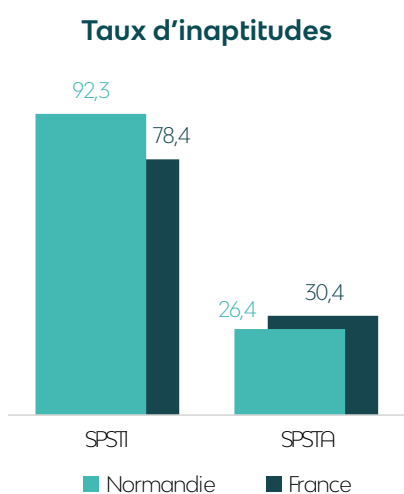
# INAPTITUDES

## Plus d'inaptitudes en Normandie qu'en France

D'après les données déclarées par les services de prévention et de santé au travail (SPST) de Normandie auprès de la Direction générale du travail (DGT), **7 184 inaptitudes ont été prononcées en 2023** : 7 085 dans les services interentreprises (SPSTI) et 99 dans les services autonomes (SPSTA).

Ce nombre d'inaptitudes traduit une augmentation de 9,5 % par rapport à 2022, mais qui doit être considérée au regard du fait qu'un SPSTI et deux SPSTA supplémentaires ont déclaré leur activité en 2023.

Rapporté au nombre salariés suivis, le taux d'inaptitude s'élève en 2023 à 92,3 inaptitudes pour 10 000 travailleurs dans les SPSTI et à 26,4 pour 10 000 dans les SPSTA. Ces taux sont respectivement supérieur et inférieur à ce qui est observé à l'échelle nationale (78,4 inaptitudes pour 10 000 travailleurs en France dans les SPSTI et 30,4 pour 10 000 dans les SPSTA).



pour 10 000 travailleurs, en 2023  
Source : Enquête DGT des SPST - Exploitation : OR25

## Moins de dispenses de reclassement en Normandie qu'en France dans les SPSTI, plus dans les SPSTA

Parmi ces inaptitudes, 2 103 dispenses de reclassement\* ont été prononcées par le médecin du travail, soit 29 % des avis d'inaptitudes. Par ailleurs, 5 363 inaptitudes ont été prononcées à la suite d'une visite de reprise, soit 75 % des inaptitudes. Au sein des SPSTA, les dispenses de reclassement sont plus rares ; elles représentent 11 % des inaptitudes.

Par rapport au niveau national, les dispenses de reclassement sont moins fréquentes en Normandie (29 % des inaptitudes contre 43 % en France), mais les avis délivrés après une visite de reprise sont du même ordre de grandeur (75 % contre 77 %). Au sein des seuls SPSTA, la part d'inaptitudes avec dispense de reclassement est en revanche bien plus faible à l'échelle nationale que normande (3 % en France contre 11 % en Normandie), mais la part d'inaptitudes après visite de reprise est plus élevée (88 % en France contre 77 % en Normandie).

\*Le médecin du travail peut mentionner dans l'avis d'inaptitude que tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé ou que l'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi (dans ce cas, l'employeur peut procéder au licenciement du salarié sans rechercher un reclassement) - articles L.1226-2-1 et L.1226-12 du Code du travail.

## Plus d'inaptitudes chez les femmes, les travailleurs expérimentés, les employés et ouvriers, et dans les secteurs du commerce, de la santé et de l'administration

Une étude menée au sein d'un SPSTI normand (masanté.pro) a analysé les caractéristiques et les évolutions des profils des salariés déclarés inaptes au poste de travail, et a ainsi permis de mettre en évidence les profils les plus à risque.

Entre 2019 et 2022, le taux d'inaptitude n'a pas varié significativement. En revanche, les femmes, déjà majoritaires en 2019, le sont encore davantage en 2022, et représentent alors 67 % des salariés déclarés inaptes, tandis qu'elles ne constituent que 50 % de la population suivie par le SPST.

Par ailleurs, tandis que 38 % des inaptitudes concernent des salariés de moins de 45 ans, 37 % sont déclarées chez des salariés de 55 ans et plus, tandis qu'ils représentent respectivement 59 % et 18 % de la population suivie.

Le fait d'être une femme, ainsi que l'avancée en âge, représentent donc des facteurs de risque d'inaptitude.

Cette étude souligne également le rôle important de la catégorie socioprofessionnelle, les inaptitudes étant plus retrouvées chez les employés et ouvriers que chez les cadres et professions intermédiaires.

Enfin, il s'avère que les travailleurs des secteurs du commerce et de la santé et de l'administration sont plus sujets au risque d'inaptitude que ceux des secteurs de l'industrie et des services.

## Les TMS en cause une fois sur deux, mais une part croissante de troubles psychiques

Les pathologies à l'origine de l'inaptitude sont le plus souvent ostéoarticulaires (49 %, touchant majoritairement le rachis ou l'épaule) et psychiques (29 %). La part des inaptitudes en lien avec une pathologie psychique a augmenté entre 2019 et 2022 chez les hommes, et est restée similaire chez les femmes.

## De moins en moins de capacités de travail restantes

Par ailleurs, il est mis en évidence le fait que les situations de dispense de reclassement et donc d'absence de capacités de travail restantes ont augmenté entre 2019 et 2022, passant de 30 % à 39 % des inaptitudes. Cela pourrait être lié à une dégradation de l'état de santé des travailleurs, ou à une augmentation des inaptitudes en lien avec des risques psychosociaux.

En effet, les pathologies psychiques sont plus souvent associées à une absence de capacités de travail restantes que les TMS. L'avancée en âge, la présence de polyopathologies, ainsi que l'origine non professionnelle de la maladie sont également identifiées comme des facteurs de risque d'absence de capacité restante.

Pour en savoir plus sur cette étude des inaptitudes : <https://doi.org/10.1016/j.admp.2025.102941>



# ZOOM SUR CERTAINES CATÉGORIES DE TRAVAILLEURS

Les résultats présentés dans cette page reposent sur les données collectées par les services de prévention et de santé au travail volontaires réalisant le dispositif Evrest (ÉVolutions et RELations en Santé au Travail) en Normandie et en France, auprès d'un échantillon de travailleurs, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2024. Au total, ce sont 1 609 questionnaires de travailleurs normands qui ont pu être étudiés, et 27 151 à l'échelle nationale. Les résultats présentés sont redressés sur le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la taille de l'entreprise, d'après la Base Tous Salariés (BTS) 2022 mise à disposition par l'Insee.

## La santé au travail des femmes

### Un profil professionnel différent

Le profil professionnel n'est pas le même chez les femmes et les hommes. Tandis que les premières sont moins souvent cadres ou ouvrières, elles sont bien plus souvent employées ou de profession intermédiaire. De plus, les femmes travaillent bien moins fréquemment dans les secteurs de la construction ou de l'industrie, mais bien plus dans le secteur sanitaire et de l'administration publique.

### En moyenne plus de risques psychosociaux, mais moins de charges physiques

Concernant les conditions de travail, les femmes sont en Normandie plus nombreuses à dire devoir sauter ou écourter fréquemment des repas ou des pauses en raison de leur charge de travail (26,2 % contre 18,5 % des hommes) ou à devoir traiter trop vite des opérations qui demanderaient davantage de temps (28,2 % contre 21,0 %). Cependant, elles sont moins nombreuses à dire dépasser régulièrement leurs horaires de travail (33,7 % contre 37,4 % des hommes).

Elles trouvent moins souvent que leur travail est reconnu par leur entourage professionnel (81,5 % contre 86,1 % des hommes) et sont plus nombreuses à dire ne pas avoir les moyens de faire un travail de bonne qualité (13,1 % contre 8,5 %). Elles sont cependant aussi nombreuses que les hommes à dire réussir à concilier leurs vies privée et professionnelle (90,6 % contre 90,9 %).

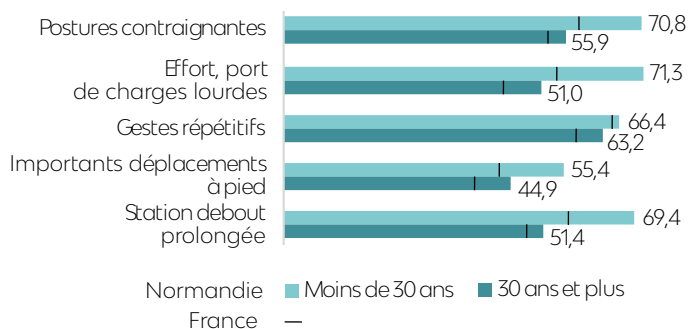
Les femmes sont bien moins nombreuses à affirmer avoir un ou plusieurs salariés sous leur autorité\* (15,5 % contre 28,4 %), mais sont plus nombreuses à dire avoir un rôle de formateur, de tuteur (36,2 % contre 28,9 %).

Quant à la charge physique du poste de travail, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à dire que leur travail nécessite des gestes répétitifs, mais déclarent moins de postures contraignantes, d'efforts et ports de charges lourdes, d'importants déplacements à pied ou de station debout prolongée (voir graphique ci-dessous).

Des constats similaires sont observés en France, bien que les écarts entre les sexes y soient généralement plus modérés. Deux exceptions toutefois pour la reconnaissance au travail, qui est la même quel que soit le sexe, et le tutorat, légèrement plus fréquent chez les hommes à l'échelle nationale.

Il est à noter que toutes ces différences sexuées ne sont pas uniquement imputables à la différence de profil professionnel entre hommes et femmes, puisqu'à catégorie socioprofessionnelle ou secteur d'activité égal, la majeure partie de ces divergences persiste.

### Charge physique du poste de travail selon l'âge



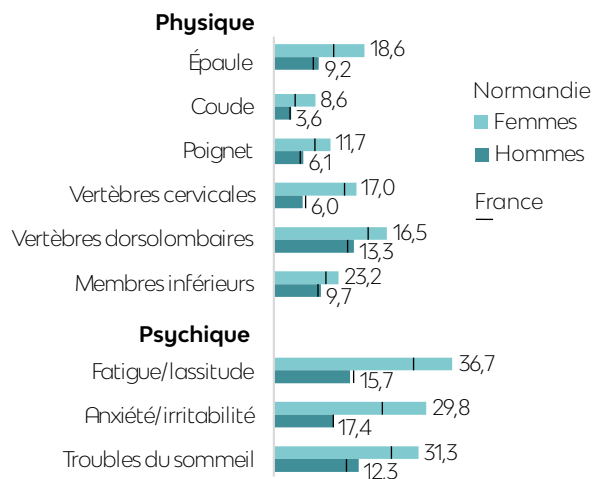
en %, en 2020-2024  
Source : Evrest - Exploitation : OR2S

\*question posée uniquement en 2023 et 2024

## Un moins bon état de santé déclaré

En termes sanitaires, les troubles neuropsychiques comme musculosquelettiques sont bien plus souvent déclarés par les femmes que par les hommes (voir graphique ci-contre).

### Existence d'un problème de santé selon le sexe



en %, en 2020-2024  
Source : Evrest - Exploitation : OR2S

## La santé au travail des jeunes

### Des contrats plus précaires

Bien que retrouvés dans toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les secteurs d'activité, les travailleurs de moins de 30 ans sont moins souvent cadres et plus souvent employés que leurs aînés, et sont plus retrouvés dans le secteur de la construction moins dans l'industrie, la santé et l'administration publique. Ils sont bien plus nombreux à avoir des contrats précaires (autres qu'un contrat à durée indéterminée : 22,3 % contre 4,4 % des travailleurs plus âgés en Normandie, 24,5 % contre 6,4 % en France), sont bien plus souvent des hommes que des femmes, et travaillent plus souvent dans de petites entreprises.

### Le travail perçu de manière globalement plus positive, malgré des charges physiques importantes

La perception de la charge de travail diffère peu chez ces jeunes travailleurs de celle de leurs aînés. En revanche, ils ont plus la sensation d'apprendre dans le travail (94,5 % contre 87,0 % en Normandie), que leur travail est reconnu (89,1 % contre 82,7 %), d'avoir des possibilités suffisantes d'entraide et de coopération (92,6 % contre 83,5 %) et les moyens de faire un travail de bonne qualité (93,1 % contre 88,4 %). Ils sont, de plus, moins nombreux à dire devoir faire des choses qu'ils désapprouvent (15,8 % contre 21,6 %).

En grande partie du fait des emplois qu'ils occupent, mais pas uniquement, les travailleurs de moins de 30 ans déclarent bien plus que leur poste de travail comprend des postures contraignantes, des efforts ou ports de charges lourdes, des gestes répétitifs, d'importants déplacements à pied et une station debout prolongée (voir le graphique ci-contre).

### Un meilleur état de santé

Les jeunes travailleurs présentent en moyenne moins de problèmes de santé, qu'ils soient neuropsychiques, musculosquelettiques ou d'un autre ordre (cardiovasculaire, respiratoire, etc.).

# TRANSFORMATION DU TRAVAIL ET RISQUES ÉMERGENTS

Différents acteurs du champ de la santé au travail en Normandie ont été interrogés en vue de la construction du PRST5 sur les risques qu'ils considéraient émergents, soit car inexistantes auparavant, soit car existantes, mais jusqu'alors très peu considérées. Les thématiques suivantes sont ressorties comme gagnant du terrain dans les problématiques rencontrées par ces professionnels.

## ENVIRONNEMENT ET RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

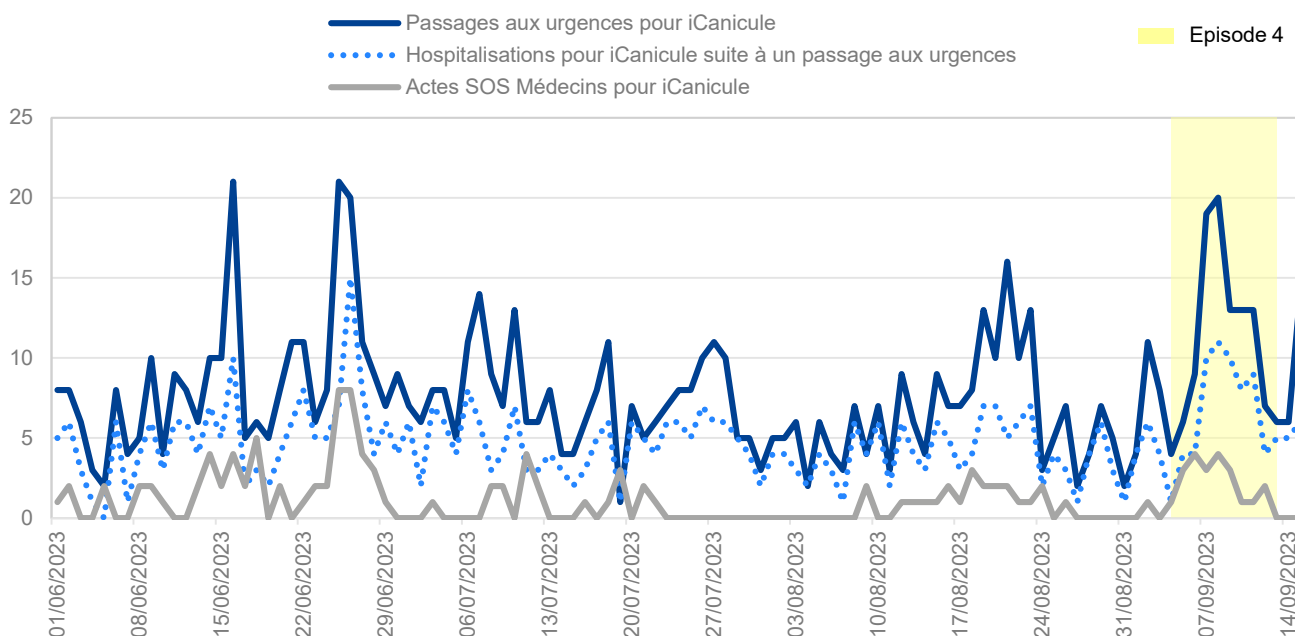
### Une hausse de l'exposition à la chaleur

De nombreux travailleurs sont exposés aux conditions climatiques extrêmes et intempéries. D'après les données recueillies dans le dispositif Evrest (ÉVolutions et RELations en Santé au Travail), en Normandie, **21,6 % des salariés déclarent être exposés à la chaleur intense et 22,3 % aux intempéries en 2020-2024**. C'est bien plus que ce qui est observé à l'échelle nationale (respectivement 14,4 % et 14,9 %), notamment en raison d'une répartition différente de l'emploi (plus d'ouvriers et de travailleurs dans l'industrie ou la logistique). Une étude des évolutions des conditions de travail dans le cadre d'Evrest a montré une augmentation de l'exposition aux températures extrêmes et aux intempéries depuis la mise en place du dispositif en Normandie, qui n'est pas retrouvée au niveau national.

En Normandie, comme dans le reste de la France, l'été 2025 a été marqué par des températures bien supérieures à la normale (+1,4°C dans la région). D'après les relevés de Météo-France, entre 1970 et 2023, la température moyenne régionale a augmenté de 1,8°C, dont +2,0°C en été. Les moyennes maximales ont augmenté de 2,2°C. Localement, ces augmentations peuvent être encore plus élevées, comme enregistré par la station de Rouen (+2,4°C).

Des projections climatiques à l'horizon 2100 du [GIEC normand](#) annoncent une hausse possible de plus de 3°C dans la région, sans mise en place de politique climatique internationale. Cette hausse pourrait être réduite à environ +1°C en cas d'application immédiate de l'accord de Paris. De plus, l'augmentation de la température ne sera pas homogène sur le territoire, épargnant plus le littoral, à l'inverse des secteurs continentaux du Sud-Est normand, qui seront plus touchés.

### Recours aux soins pour iCanicule\* en Normandie



\*iCanicule : indicateur regroupant les hyperthermies, les déshydratations et les hyponatrémies nombres quotidiens, du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2023  
Sources : Santé publique France, Oscour®, SOS Médecins

### Des conséquences sur la santé

Les expositions à la chaleur peuvent avoir des conséquences néfastes, parfois très graves, sur les conditions de travail et la santé des travailleurs : fièvre, migraine, crampes, coups de chaleur, atteintes cardiovasculaires, respiratoires, rénales, psychiatriques...

Les [données analysées par Santé publique France](#) soulignent l'impact des épisodes de chaleur sur le recours aux soins (consultation SOS Médecins, passages aux urgences) pour iCanicule (indicateur comprenant les hyperthermies, déshydratations et hyponatrémies). En Normandie, de juin à septembre 2023, 125 actes SOS Médecin et 838 passages aux urgences dont 514 suivis d'une hospitalisation pour iCanicule ont été enregistrés. De plus, 269 décès ont été attribués à la chaleur sur l'ensemble de l'été.

### Une réglementation qui s'adapte

Face au changement climatique, le décret n°2025-482 du 27 mai 2025, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2025, renforce les obligations des employeurs vis-à-vis de la prévention et de la protection du risque chaleur (dont les épisodes de chaleur intense, quel que soit l'environnement de travail, c'est-à-dire que le poste soit en intérieur ou en extérieur).

Les travailleurs particulièrement vulnérables aux risques liés aux fortes chaleurs doivent bénéficier de mesures de prévention adaptées.

Le travail d'identification des travailleurs vulnérables et d'adaptation des mesures de prévention se fait en lien avec le service de prévention et de santé au travail.

## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

### L'ambivalence de l'IA : des métiers en voie de disparition, d'autres en plein essor

L'intelligence artificielle (IA) fait peur autant qu'elle fascine, mais transforme indubitablement le monde du travail. En automatisant des tâches répétitives et prévisibles, l'IA augmente la productivité dans de nombreux secteurs comme l'industrie, les transports, la logistique ou les services. Par exemple, les assistants virtuels gérant des demandes clients, et les robots industriels optimisant les chaînes de production, représentent un gain de temps important.

Cette [transformation](#) s'accompagne de défis pour l'emploi. Certains métiers, notamment ceux axés sur des activités routinières, sont fortement menacés par l'automatisation. Les opérateurs d'entrée de données, employés de caisse ou conducteurs de véhicules autonomes pourraient voir leurs postes se réduire, voire disparaître. À l'inverse, de nouvelles opportunités d'emploi émergent dans la conception, la maintenance, la supervision de systèmes d'IA, ainsi que dans son intégration au sein des entreprises, en passant par la dimension éthique soulevée par cette technologie.

L'IA modifie aussi la nature des tâches, incitant les travailleurs à développer de nouvelles compétences, notamment en pensée critique, en résolution de problèmes complexes et en utilisation d'outils numériques. Face à l'automatisation, les tâches faisant appel aux capacités cognitives humaines restent essentielles.

### Des changements perçus différemment selon les profils

Une enquête réalisée en partenariat avec France Travail, menée auprès de 5 300 demandeurs d'emploi, a montré que la moitié d'entre eux estime que les compétences en IA seront utiles pour leur prochain poste et qu'un quart souhaite se former à son utilisation. De plus, 46 % d'entre eux ont utilisé l'IA au cours de leur recherche d'emploi et ont jugé cela efficace. Cependant, de nombreux demandeurs d'emploi expriment des réserves face à l'IA (près de 50 % parmi les plus de 50 ans), en particulier concernant l'impact sur les interactions humaines, ou sur la confidentialité des données.

Les plus âgés et les moins diplômés sont les plus démunis face à ces nouvelles technologies. Chez les moins de 25 ans, plus de quatre sur cinq (83 %) affirment intégrer l'IA dans leur stratégie de recherche d'emploi, tandis que cette part est de 69 % chez les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus. Par ailleurs, 61 % des titulaires d'un diplôme de niveau Bac+5 disent se sentir à l'aise pour s'informer sur les outils en lien avec l'IA, contre près de la moitié (34 %) chez les titulaires d'un CAP ou BEP. La formation constitue donc un enjeu central pour permettre à chacun de bénéficier des opportunités offertes par l'IA, tout en s'adaptant aux défis qu'elle soulève.

## ADDICTIONS ET SÉDENTARITÉ

### Les écrans facteurs de risque sanitaire

L'addiction et la sédentarité sont deux thématiques différentes, qui pourtant se rejoignent avec l'exposition aux écrans. Souvent abordée comme une problématique touchant les plus jeunes, les personnes en âge de travailler sont pourtant totalement concernées.

Un usage excessif des écrans peut entraîner de nombreux soucis de santé mentale et psychique : problèmes de concentration, de mémorisation, de sommeil, fatigue oculaire, migraines, mais aussi troubles du comportement, rupture sociale et mal-être. La sédentarité liée à l'utilisation des écrans peut également entraîner des pathologies liées à de mauvaises postures, ou être un facteur de risque de surcharge pondérale. L'utilisation d'écrans personnels dans le cadre professionnel est aussi une source de distraction importante, y compris dans un contexte de télétravail.

De plus, l'utilisation des écrans dans le cadre du travail peut entraîner des effets néfastes pour la santé, si la situation de travail n'est pas adaptée. L'INRS souligne ainsi les facteurs de risques de troubles musculosquelettiques liés au travail sur les écrans (posture statique prolongée, posture sédentaire, mouvements répétitifs, postures contraignantes...), de fatigue visuelle (éclairage, réduction du clignement des paupières, absence de pauses visuelles, mauvaise qualité d'affichage, hétérogénéité des contrastes...) et de risques psychosociaux (surcharge cognitive, contrainte de temps, matériel inadapté, contrôle de l'exécution des tâches, surconnexion...).

### Une structure de l'emploi qui s'adapte indubitablement

Une [étude](#) de janvier 2025 estime que le déploiement de l'IA pourrait entraîner entre 1,2 et 1,7 million de modifications d'emploi d'ici 2030, la plupart résultant d'une transformation des tâches et non d'une stricte suppression d'emplois.

D'après l'Insee, parmi les entreprises françaises de plus de neuf salariés, une sur dix utilise au moins une technologie d'IA en 2024, contre 6 % en 2023. Le taux d'adoption croît avec la taille de l'entreprise et varie beaucoup selon les secteurs : plus de 40 % des entreprises de l'information et de la communication utilisent des technologies d'IA contre 5 % ou moins dans les secteurs des transports et de l'entreposage, de l'hébergement et de la restauration, ou encore de la construction. Les technologies les plus utilisées sont celles reposant sur les analyses de langage écrit et sur l'analyse de données par apprentissage automatique.

À l'échelle de la Normandie, une [étude](#) menée auprès de plus de deux mille dirigeants locaux souligne que fin 2024, 16 % disent déjà utiliser l'IA générative au moins occasionnellement au sein de leur entreprise, et que 6 % sont en phase de transition. L'impact de la taille de l'entreprise et du secteur d'activité sont également retrouvés.

Tous ces risques sont également à surveiller en situation de télétravail (ergonomie du poste de travail, charge de travail, problèmes techniques, isolement social, porosité entre sphère professionnelle et privée...).

### Une part importante de la population concernée

En France, selon le [Baromètre MILDECA](#) sur l'usage des écrans et les problématiques associées, en 2024, plus de quatre personnes sur cinq utilisent des outils numériques pour communiquer avec des proches, dans le cadre du travail, pour faire des achats en ligne, pour regarder des vidéos et pour rechercher des informations. Par ailleurs, un usager sur deux déclare ressentir des difficultés pour arrêter ses activités numériques, traduisant le côté addictif de ces pratiques. De plus, il est observé que les activités numériques sont souvent couplées avec la consommation de produits sucrés, gras, de tabac, d'alcool ou de drogue.

En Normandie, d'après les données du [Baromètre santé 2021](#), près d'une personne sur huit déclare être assise plus de huit heures par jour en semaine (toutes situations confondues : travail, transports, maison...). Cette part s'élève à près d'un sur cinq chez les 18-29 ans. Le temps dédié aux écrans hors activité professionnelle est en moyenne de 3h30, près d'une personne sur quatre y consacrant plus de quatre heures (45 % chez les 18-29 ans). De plus, la comparaison avec les éditions précédentes de cette enquête souligne une augmentation importante de la sédentarité, notamment chez les femmes et les plus diplômés.

## PATHOLOGIES PSYCHIATRIQUES

### Une prévalence élevée en Normandie

En 2023, d'après la [cartographie des pathologies](#) de l'Assurance Maladie, 4,87 % des Normands sont pris en charge pour une maladie psychiatrique, soit 160 320 personnes. Cette prévalence est une des plus élevées de France, derrière la Corse, la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine.

Le département normand le plus touché est la Seine-Maritime, avec une prévalence de 5,27 %, suivie de la Manche (5,05 %). C'est dans le Calvados que la prévalence est la plus faible (4,42 %), restant néanmoins supérieure à la moyenne nationale (4,29 %).

Une hausse de la prévalence des pathologies psychiatriques est observée entre 2015 et 2023, en Normandie, comme en France. Au sein de la région, une augmentation de plus de 30 % est relevée dans le Calvados, l'Eure et la Seine-Maritime, et de plus de 15 % dans la Manche et l'Orne.

### Un lien avec le travail souvent difficile

Les pathologies psychiques peuvent entraîner des difficultés d'insertion sociale, mais aussi des problèmes de désinsertion professionnelle. Dans un contexte de maladies encore fortement stigmatisées et souvent considérées comme honteuses, une partie du problème consiste à faire connaître ses difficultés pour enclencher une prise en charge adaptée en milieu de travail.

D'après l'Union nationale des amis et familles de malades psychiques, seules 20 % des personnes vivant avec des troubles psychiques travaillent, alors que 77 % d'entre elles ont déjà travaillé. Cela souligne la difficulté du maintien en emploi pour ces personnes, alors que le travail peut être un facteur de rétablissement, améliorant les contacts sociaux, le sentiment d'utilité sociale, de reconnaissance sociale et ainsi d'estime de soi.

## TRAVAIL DES FEMMES

### L'égalité professionnelle entre femmes et hommes toujours hors d'atteinte

D'après les [chiffres clés 2024](#) publiés par le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, en 2022, les femmes gagnent en moyenne 14,9 % de moins que les hommes à temps de travail identique dans le secteur privé. À poste comparable, leur salaire est inférieur de 4,0 %. Dans la fonction publique, le salaire des femmes est 10,5 % plus faible que celui des hommes, sans tenir compte du temps de travail et du poste (-23,5 % dans le secteur privé). Par ailleurs, les femmes sont en moyenne moins informées que les hommes sur les risques pour la santé ou la sécurité, liés à leur activité professionnelle (32,1 % contre 51,5 %).

### Près de 9 millions de femmes victimes de violences sexistes et sexuelles au travail en France

D'après la [mission interministérielle pour la protection des femmes \(Miprof\)](#), une enquête réalisée auprès de plus de 9 000 femmes de 18 à 74 ans en 2021, démontre que 41 % des femmes ayant déjà eu un emploi déclarent avoir déjà été victimes de comportements sexistes ou sexuels au travail. Parmi elles, 22 % occupent toujours un emploi dans le cadre duquel elles ont été victimes de ces comportements. Chez les femmes ayant été victimes de conduites non désirées à caractère sexuel, 56 % ont reçu des propositions déplacées de rendez-vous, 56 % ont subi des contacts physiques non désirés, 47 % ont reçu des propositions sexuelles déplacées et 5 % ont été victimes de menaces de représailles si jamais elles rejetaient des avances ou propositions sexuelles. Outre ces femmes victimes, il est important de souligner qu'une victime de comportements sexistes ou sexuels au travail sur quatre (25 %) est un homme.

Il est à noter qu'il n'existe pas de statistique judiciaire spécifique régulière sur les violences sexistes et sexuelles en milieu de travail, car une grande part de ces phénomènes ne donne pas lieu à des signalements ou à des poursuites. Les seules données disponibles résultent d'enquêtes ou d'observatoire spécialisés.

## DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

### Une démographie plus faible qu'en France...

Phénomène désormais largement connu, et retrouvé en Normandie comme au niveau national, la baisse de la démographie des professionnels de santé est un risque important en santé au travail.

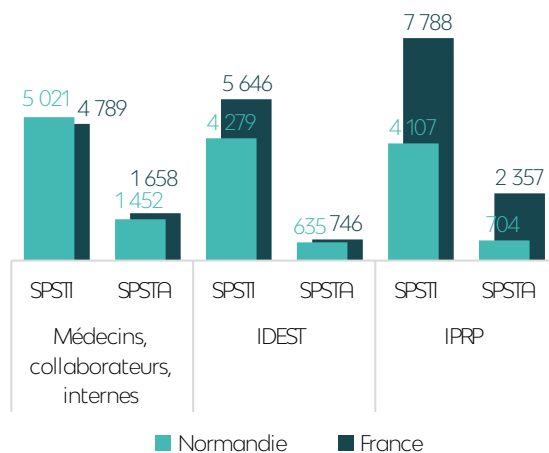
En dix ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la densité de médecins généralistes a baissé de plus de 5 % en Normandie (6 % en France hexagonale). Elle reste plus faible dans la région qu'au niveau national, avec une moyenne de 112,5 médecins pour 100 000 habitants en 2025 (contre 121,1 pour 100 000 en France).

En 2023, la Normandie comptait 193 médecins du travail dans ses services de prévention et de santé au travail (SPST), répartis entre SPSTI (166) et SPSTA (27). S'ajoutent 21 médecins collaborateurs en formation et 6 internes, quasiment exclusivement en exercice dans les SPSTI. D'après le Conseil National de l'Ordre des Médecins, en dix ans, entre 2013 et 2023, la densité de médecins du travail a diminué de 26 % en Normandie (-23 % en France hexagonale).

### ...qui se retrouve pour partie dans les SPST

Dans des SPSTI normands, en 2023, **un médecin, collaborateur ou interne (en ETP) suit en moyenne plus de 5 020 salariés**, plus qu'à l'échelle nationale (+5 %). À l'inverse, les IDEST et IPRP suivent moins de salariés qu'en France. (respectivement -24 % et -47 %). Dans les SPSTA, le nombre de salariés suivis pour un ETP médecin, collaborateur ou interne est 3,5 fois plus faible que dans les SPSTI. La ratio pour les IDEST et IPRP est encore plus prononcée (voir graphique ci-contre).

### Salariés suivis par les professionnels des SPST



nombre moyen de salariés suivis par ETP, en 2023  
IDEST : infirmier diplômé d'État en santé au travail, IPRP : intervenant en prévention des risques professionnels  
Source : Enquête DGT des SPST - Exploitation : OR2S

# BEIST NORMANDIE : UNE APPLICATION POUR MIEUX CONNAITRE LA SANTÉ AU TRAVAIL SUR SON TERRITOIRE

## Un outil développé dans un cadre partenarial...

Dans le cadre du quatrième Plan Régional Santé au Travail (PRST) de Normandie, un groupe de travail a été dédié à la mise à jour et au renforcement du diagnostic territorial en santé au travail.

Une véritable animation partenariale du diagnostic, à travers une approche de contributeurs et non seulement de fournisseurs de données, a été entreprise, grâce à l'investissement de nombreux acteurs du champ de la santé au travail dans la région.

Ces travaux ont permis de développer une application dynamique, **Beist Normandie** (*Base évolutive d'indicateurs en santé au travail*), accessible en ligne. Elle évolue tant en fonction des besoins des acteurs que des informations disponibles.

## ...pour le plus grand nombre

Cet outil a été élaboré de façon à répondre aux différents niveaux d'expertise, afin de le rendre **accessible à tous les acteurs de la santé au travail**.

Il permet de :

- Rassembler et mettre à disposition de multiples indicateurs en santé au travail en Normandie provenant de sources diversifiées ;
- Rendre disponibles des déclinaisons infrarégionales de ces indicateurs, lorsqu'elles existent ;
- Restituer ces indicateurs sous forme de graphiques, d'infographies et de cartes ;
- Permettre aux utilisateurs d'exporter des tableaux de données en santé au travail en fonction de leurs besoins ;
- Mettre à disposition des indicateurs mis à jour régulièrement ;
- Contextualiser la santé au travail grâce à des données sur le contexte sociodémographique et sanitaire.

## Un outil, trois entrées

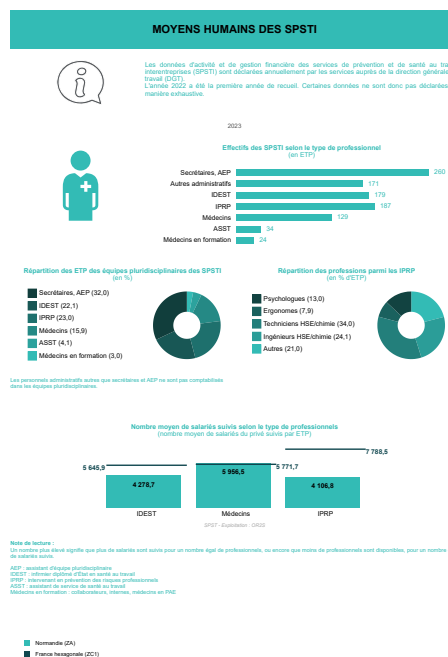
Trois types d'espaces sont disponibles dans *Beist Normandie* :

• Des **espaces géographiques** permettent de générer des portraits de territoire, à l'échelle de la région, des départements et des zones d'emploi normands. Ces portraits sont multithématiques. Celui de la région est le plus complet, couvrant tous les champs étudiés dans la base, tandis que ceux des zones d'emploi offrent une information plus synthétique, en raison du nombre d'indicateurs mobilisables plus restreint sur cet échelon géographique.

• Des **espaces thématiques** permettent d'approfondir un thème particulier, sur un territoire au choix, par comparaison à d'autres territoires.

• Un **accès libre aux différents indicateurs**, ainsi qu'à leurs métadonnées, permet d'obtenir tous les détails nécessaires sur les informations mises à disposition. Dans cet espace, il est possible d'accéder à des tableaux d'indicateurs à la demande, ainsi qu'à un module cartographique pour les départements et zones d'emploi. Toutes ces données (tableaux et cartes) sont exportables.

Une partie des indicateurs présentés dans ce diagnostic, mais aussi beaucoup d'autres, sont disponibles dans *Beist Normandie*.



Pour plus d'information, et pouvoir accéder à l'application, contactez : [beistnormandie@or2s.com](mailto:beistnormandie@or2s.com)

# SYNTHÈSE

## Démographie et emploi

Plus de **3,3 millions d'habitants** en Normandie en 2022, nombre stable depuis plusieurs années, parmi lesquels **42 % de personnes en âge d'activité** (25-59 ans).

Une **forte part d'agriculteurs et d'ouvriers**, moins de cadres qu'au niveau national et des écarts qui se creusent avec la France.

**Plus de 1,2 million d'emplois salariés** fin 2024, un nombre en hausse, en particulier dans le secteur agricole.

**Plus de 255 000 demandeurs d'emploi**, dont 45 % en chômage de longue durée fin 2025, avec un taux de chômage similaire à la France.

**Plus de 37 000 intérimaires** mi-2025, dont près de la moitié dans l'industrie, mais une répartition variable au sein de la région.

## Santé générale

Une **espérance de vie** en 2017-2023 d'un peu plus de **78 ans chez les hommes**, de près de **85 ans chez les femmes** qui se stabilise voire diminue et est plus faible qu'au niveau national.

**Près de 35 600 décès chaque année** dont près de 3 500 chez les personnes en âge d'activité (25-59 ans), soit **bien plus qu'en France** à population égale.

## Prévention de la désinsertion professionnelle

En 2023, **plus de 31 000 recommandations d'aménagement de poste** émises, soit bien plus qu'en France à population salariée égale.

**Près de 5 200 salariés accompagnés par le service social du SPST**, un accompagnement bien plus fréquent dans les SPSTA à population salariée égale.

**Plus de 5 400 salariés accompagnés par le psychologue du travail**, soit bien plus qu'en France à population salariée égale.

## Démographie médicale

Une démographie **en baisse importante**, et qui devient aussi une problématique **dans les SPST**, encore plus en Normandie qu'en France.

## Santé au travail

### Accidents du travail

**Plus de 28 000 AT** en 2024 pour le **régime général** dont 2 014 graves et 50 mortels, et **plus de 2 200** en 2022 pour le **régime agricole** dont 174 graves, soit **plus qu'à l'échelle nationale** à population salariée égale, mais **en baisse** au cours du temps.

Les **durées moyennes d'arrêt s'allongent**, atteignant plus de **110 jours** pour le **régime général** en 2024 et **71 jours** dans le **régime agricole** en 2022.

### Maladies professionnelles

**Plus de 3 300 nouvelles MP par an** pour le **régime général** en 2024 et **200** pour le **régime agricole** en 2022, soit **bien plus qu'à l'échelle nationale** à population salariée égale, dont un peu plus d'1/2 sont graves et **plus de 4/5 sont des troubles musculosquelettiques (TMS)**.

Des **durées moyennes d'arrêt en forte augmentation**, atteignant plus de **346 jours** pour le **régime général** en 2024 et plus de **371 jours** dans le **régime agricole** en 2022.

### Inaptitudes

**Près de 7 200 inaptitudes** prononcées en 2023, **en nette augmentation** au cours du temps, comme les dispenses de reclassement. Les inaptitudes concernent majoritairement des **femmes** et sont liées à des **TMS dans 1 cas sur 2**.

### Conditions de travail des plus vulnérables

Des **femmes plus exposées aux RPS**, **moins aux charges physiques**, mais **qui ont plus de soucis de santé** et des **jeunes travailleurs** avec un **emploi plus précaire et physique**, mais qu'ils perçoivent **plus favorablement**.

## De nouvelles dimensions à prendre en considération

### Réchauffement climatique

En Normandie, **+2°C en été en une cinquantaine d'années**. Lors de l'été 2023, 120 passages aux urgences et près de 270 décès en raison de la canicule.

En 2025, un **renforcement des obligations légales de l'employeur** pour limiter l'impact du réchauffement climatique sur la santé des travailleurs.

### Intelligence artificielle

En France, en 2024, **1/10 entreprise française** de plus de 9 salariés **utilise au moins une technologie d'IA**.

### Sédentarité

**Près d'1 adulte sur 8 est assis** plus de 8h par jour.

### Pathologies psychiatriques

En 2023, **plus de 160 300 personnes prises en charge** pour pathologie psychiatrique. Une **prévalence plus élevée qu'en moyenne en France** et **en hausse** au cours du temps.